

Le Canada

Journal du matin — Fondé en 1903

Membre de la Canadian Press
Membre de l'Association des journaux du Canada
Membre de la Canadian Daily Newspaper Association

Le Canada est publié par la Compagnie de Publication du Canada,
Limitée, au numéro 11 ouest, rue Saint-Jacques, à Montréal

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL

Par la poste	
Canada (sauf Montréal et Québec)	\$ 4
États-Unis et Empire Britannique	\$ 6
Autres pays	\$ 12
Livraison à domicile	
Montréal et Québec	\$ 6

Tous les abonnements sont payables d'avance

Rédacteur en chef :
Eustache Letellier de Saint-Just

MARDI, 11 MARS 1941

Une victoire de Roosevelt

Samedi soir dernier, par un vote de 60 à 31, le sénat des États-Unis a donné son approbation au projet de loi d'aide à la Grande-Bretagne proposé par le président Roosevelt. On prévoit que demain cette mesure sera en vigueur et qu' aussitôt l'administration agira avec diligence pour apporter à la cause britannique tout le secours possible.

C'est une grande victoire personnelle pour Roosevelt, c'est surtout un magnifique succès pour nos voisins qui comprennent les difficultés de la lutte menée héroïquement par les Anglais pour la survie d'un idéal qui est aussi le leur. La nouvelle législation permettra aux Américains de participer au combat et de jeter dans la balance le poids de leurs immenses ressources. C'est peut-être l'apport qui décidera de l'enjeu.

Pendant les semaines qu'il duré les délibérations du congrès et du sénat, de nombreux amendements ont modifié, sur différents points, le projet original, mais ils n'en ont point faussé l'esprit. Certains adversaires ont craint que les pouvoirs accordés au Président ne soient excessifs et n'entraînent une dictature virtuelle. C'est ainsi qu'une clause prévoit que les futures appropriations de l'armée et de la marine ne pourront servir éventuellement à la Grande-Bretagne que si le congrès l'a spécifié. Le Président ne peut pas céder des armements existant actuellement ou sur le point d'être livrés pour un montant dépassant \$1,300,000,000. On a même ajouté une clause qui pourra donner lieu à des discussions juridiques, clause à l'effet que le congrès aura le pouvoir d'abroger cette loi avant son expiration prévue, sans même obtenir la signature du Président. Cette stipulation extraordinaire apparaît inconstitutionnelle puisqu'elle prive le chef de l'État de ses prérogatives reconnues. Néanmoins, le congrès aura toujours le privilège de cesser ses appropriations et de paralyser ainsi l'action du Président.

La loi d'aide à la Grande-Bretagne a subi ces amputations et ces restrictions, parce que plusieurs hommes politiques ont craint qu'elle marque le début d'un mouvement qui entraînerait infailliblement le pays dans la guerre. D'autres imputent à M. Roosevelt des visées autoritaires qui heurtent leur passion légitime pour les institutions démocratiques. Beaucoup de gens, aux États-Unis, partagent aussi l'illusion du colonel Lindbergh et s'imaginent naïvement qu'une victoire britannique ou allemande n'aura pas beaucoup de conséquences différentes pour leur pays. Il y a en même temps eux, comme le sénateur Nye, qui détestent cordialement l'Angleterre et qui se réjouissent de ses épreuves présentes.

Si nous tenons compte de tous ces facteurs qui ont tous eu un rôle à jouer, nous sommes d'autant plus heureux que le congrès et le sénat aient consenti à doter le Président de tous les pouvoirs qui faciliteront sa tâche. D'ici quelques jours des navires, des munitions, des armements de toutes sortes traverseront l'Atlantique. Des plans sont établis afin que ces transferts s'effectuent sans préjudice à la sécurité américaine. La Grande-Bretagne sera même en mesure, affirmation, de prêter aux États-Unis, en échange, certaines unités navales dont elle n'a pas un besoin immédiat.

La collaboration anglo-américaine atteint une phase nouvelle : elle sera désormais plus effective que verbale. Les bons sentiments ne suffisent pas à gagner la guerre. C'est par des gestes comme celui qui vient de poser le sénat américain que la Grande-Bretagne réussira à contenir l'ennemi du monde. La majorité de nos voisins l'ont compris et ont consenti à faire leurs républiques pour une action qui les rapproche une fois de plus de l'Europe. C'est qu'ils font leur opinion émise par le président Roosevelt à la T.S.F. quelques minutes après qu'il eût appris le résultat favorable du vote des sénateurs : "Nous ne pouvons pas échapper à notre responsabilité collective pour le genre de vie qui va sortir de l'épreuve que le monde traverse aujourd'hui." Nous apprécions d'ici peu la haute portée de cette décision historique, quand commencera la lutte long-temps promise pour le printemps et qui ne saurait tarder. Si la Grande-Bretagne et ses alliés réussissent à tenir le coup, nous ne serons pas éloignés d'apercevoir les signes avant-coureurs d'une victoire qui ne sera pas facile, mais le fruit d'un effort unanime et persévérant.

La prolongation du moratoire

La déclaration que vient de faire le président de l'exécutif de Montréal, M. Asselin, relativement aux nouvelles conditions de prolongation du moratoire, telles que les pose une loi soumise ces jours-ci à l'Assemblée législative, s'inspire du souci de protéger la petite propriété. C'est, en effet, le sort d'un très grand nombre de propriétaires qui est actuellement en jeu.

On reconnaît qu'en principe tout propriétaire soucieux de ses propres intérêts s'efforce toujours de dégrever sa propriété dans le plus bref délai possible. Ceci admis, il faut conclure que ceux qui ont eu recours au moratoire ont été acculés à cette démarche par la nécessité bien plus que par le simple désir de reculer indéfiniment le remboursement d'une échéance. Cette nécessité, aucune amélioration notable dans l'état des affaires n'est venue depuis un an la rendre moins aiguë. Comme le fait observer M. Asselin, la situation qui avait motivé l'adoption du moratoire n'a pas sensiblement changé, et il s'explique comme suit :

On dit que la circulation de l'argent a augmenté de vingt pour cent, mais le petit propriétaire n'a pas encore bénéficié de cette augmentation. Les revenus de la grande partie de ses locataires n'ont pas augmenté. Le petit employé, l'ouvrier, le chômeur ne sont pas dans une situation sensiblement meilleure qu'auparavant. La discontinuation des secours d'État aux chômeurs va empirer la situation. Le propriétaire, encore sous le coup des effets de la crise de ces dernières années, qui a tenu sa propriété de peine et de misère, en loutant souvent à des chômeurs et à des petits salariés, sans même pouvoir faire les réparations nécessaires à ses propriétés, sera incapable de revancher avec les nouvelles conditions qui lui sont faites. Les charges nouvelles sont trop fortes : augmentation des taxes scolaires et municipales, paiement d'arrérages de taxes permiss par le moratoire précédent, augmentation de l'intérêt, etc., sans compter qu'il ne peut facilement augmenter ses loyers, sous la menace constante de l'intervention fédérale.

Nous ne croyons pas que les créanciers hypothécaires, dont nous ne songeons pas, d'ailleurs, à nier les droits, puissent réfuter cette argumentation à l'heure présente. Il se peut fort bien qu'ils y réussissent dans un an, mais ils savent que pour le moment la condition du petit propriétaire est exactement ce qu'elle était il y a douze mois. Dans ce cas, ils devront reconnaître, avec M. Asselin, que "si l'on veut sauver la petite propriété, il faudrait absolument atténuer les conditions du nouveau moratoire et procéder graduellement, mais doucement, en attendant l'amélioration des conditions ou une autre solution."

Le ministre des affaires municipales, M. Drouin, qui présente la législation dont il est ici question, l'a conçue dans un esprit de justice et d'équité dont il faut le louer. Il n'avait pas une tâche facile à accomplir et nous croyons que les petits propriétaires eux-mêmes reconnaîtront que les nouvelles conditions qui leur sont faites sont raisonnables en soi. Ils peuvent en invoquer l'inopportunité, mais non pas en mettre en doute la sagesse. Car tout propriétaire chargé d'une hypothèque admettra qu'il ne peut logiquement conserver le bien sur la garantie duquel il a obtenu un emprunt sans acquitter ses impôts, ses intérêts et sans protéger sa propriété contre l'incendie. En somme la loi de M. Drouin ne fait que poser ce principe, auquel personne ne peut contredire : elle met le propriétaire en face de la réalité.

Choses du temps

Le haut-commissaire canadien en Irlande

Nous apprenons avec regret la mort inopinée de l'honorable John-Hall Kelly, nommé le 29 décembre 1939 haut-commissaire au Canada auprès du gouvernement de l'Eire. Il n'a servi son pays à l'étranger que quelques mois, mais il a su accomplir avec succès une mission particulièrement délicate dans les circonstances actuelles, en raison de la non-belligérance du pays britannique où il devait exercer ses fonctions.

M. Kelly était un avocat irlandais de la province de Québec, qui avait su gagner la sympathie de tous ses compatriotes; il parlait le français aussi bien que l'anglais et était partout estimé pour ses qualités d'urbanité et de courtoisie. Député du comté de Bonaventure à la Législature provinciale, puis, durant de nombreuses années, membre du Conseil législatif, c'était une figure connue et respectée de notre monde politique.

C'est au pays de ses ancêtres qu'est allé mourir M. Kelly, tout en demeurant au service du Canada. M. King avait été bien inspiré de le choisir pour le poste nouvellement créé de Dublin. Il a su développer les excellentes relations qui existent entre le Canada et l'Irlande. Il y eut quelque mérite, car les sentiments des deux pays dans le conflit actuel ne sont pas identiques. Mais ses origines ethniques, jointes à ses qualités personnelles, ont fait beaucoup pour apaiser les difficultés qui ont pu surgir. Son successeur devra se conformer à un aussi heureux précédent.

L'attrait du ski

Les adeptes du ski voient toujours venir avec joie la neige d'arrière-saison. La température est alors plus douce et rallie tous les retardataires, les paresseux et les grippés de l'hiver. Les profanes décident en dernière heure de s'y mettre et chacun se livre à un apprentissage plus ou moins long, plus ou moins pénible ou à des jeux et vieux manifestent un louable souci d'émulation.

Cette passion pour le ski était soulignée dernièrement dans un magazine américain qui notait que, dans les seuls parcs d'état, on avait compté l'an dernier près d'un million trois cent mille skieurs. Ce chiffre ne comprenait pas ceux qui faisaient du ski sur terrain privé ou qui se rendaient chez nous pour se livrer à leur sport favori.

Le ski est en passe de devenir un sport national chez nos voisins. Leur zèle fait, paraît-il, l'admiration des professeurs européens qui enseignent le ski dans tous les grands centres du Vermont et du

New-Hampshire. "Les Américains, disent-ils, font du ski par n'importe quel temps et sur n'importe quelle neige... rien ne peut les arrêter".

Des savants anglais qui ont fait des observations en Suisse au pic de la Jungfrau sont d'accord avec des explorateurs du pôle pour constater que la température idéale pour le ski n'est pas, ainsi qu'on le pense communément, la plus froide, mais celle qui est inférieure au point de congélation. Le grand froid intensifie à tel point la friction entre la neige et les bois qu'on a l'impression de glisser sur du sable.

Mais l'enjouement de l'Américain moyen pour le ski ne saurait s'arrêter aux statistiques des techniciens. Le touriste invité qu'il est trouvera là, en dehors même de l'attrait sportif, un prétexte magnifique pour circuler et voir du pays et ceci n'est pas sans intérêt pour nous.

Une nouvelle province canadienne ?

A la dernière session, le sénateur William Duff suggéra au gouvernement d'entamer des négociations à l'effet de faire de Terre-Neuve une dixième province canadienne. Nous ignorons s'il s'est fait quelque chose dans ce sens. Dans sa livraison de février, la *Canadian Business* revient sur ce sujet et démontre les avantages qu'il y aurait pour le Canada de hâter la réunion à notre pays d'un territoire qui nous appartient géographiquement. C'était tellement la pensée des auteurs de notre constitution qu'ils ont prévu le cas, aux articles 146 et 147, et ils ont même déterminé le nombre des sénateurs qui représenteraient l'île, si le projet devenait une réalité.

Les soucis de notre défense continentale nous ont rappelés que Terre-Neuve était située à l'entrée du Saint-Laurent, à mi-chemin sur la route aérienne entre New-York et Londres. Les autorités militaires du Canada et des États-Unis n'ont pas été lentes à comprendre toute l'importance stratégique de ce Gibraltar de l'Amérique et se sont employées à fortifier ce poste. Ottawa y a envoyé des forces militaires, navales et aériennes tandis que Washington a incliné Terre-Neuve dans son échange avec la Grande-Bretagne.

Ce territoire possède une population de 285,000 habitants. Jusqu'en 1934, c'était un Dominion autonome dans le Commonwealth des nations britanniques. A cette date cependant, des difficultés financières ont obligé Londres d'intervenir et depuis lors une commission nommée par le gouvernement anglais administre l'île qui est retombée au rang de colonie de la couronne. Peu à peu, sa situation financière s'améliore grâce à une campagne de retour à la terre, au développement des coopératives, à des méthodes modernes pour la pêche et la vente du poisson, à une hausse du niveau de l'éducation. Ces progrès n'ont rien de rapide, mais ils sont constants.

L'entrée de Terre-Neuve dans la confédération canadienne marquerait un avantage pour la province de Québec qui retrouverait le territoire du Labrador qu'elle a perdu en 1927, à la suite d'une décision du comité judiciaire du Conseil privé. Ce serait au reste pour les deux pays la reconnaissance de liens économiques qui existent présentement en dépit de la séparation politique. Ainsi, les hauts-fourneaux de Sydney s'alimentent dans les réserves de minerai de fer qu'on trouve à Wabana. Les billets de banque et la monnaie sont identiques au Canada et à Terre-Neuve. Ce sont des raffineries canadiennes qui exploitent les puits de pétrole terre-neuviens. Les agences de nouvelles du Canada ravitaillent en grande partie les journaux de Terre-Neuve. La plupart des étudiants de là-bas terminent leurs études dans nos universités.

En 1869, les habitants de Terre-Neuve refusèrent catégoriquement de faire partie de notre pays. Peu d'années après cependant, en 1895, ils avaient complètement changé d'avis, mais cette fois, c'est le Canada qui refusa de les accepter. Aujourd'hui, la réalité de la guerre, les problèmes de défense commune seraient sans doute de nature à faire tomber de part et d'autre toute résistance. Il ne serait donc nullement étonnant à ce que la famille canadienne s'enrichisse d'une dixième fille.

Discours du Général de Gaulle

Prononcé à Londres, le 4 mars, à l'Association des Français de Grande-Bretagne dans le Kingsway Hall, devant un auditoire de 3,000 personnes

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs

Cette réunion de plusieurs milliers de bons Français et de bonnes Françaises, venus pour le seul motif qu'ils s'y trouveront ensemble et qu'ils participeront en commun à la même émotion, est un réconfort pour chacun de nous, mais il faut y voir aussi une preuve entre beaucoup d'autres d'un fait d'une très grande portée, à savoir le resserrement dans l'épreuve de la volonté nationale; car la France est une et indivisible et nous savons tous que ce qui se passe dans le cœur des trois mille Français que nous sommes se passe en même temps dans celui de 42 millions d'autres.

Une nation écrasée sur les champs de bataille, aux deux tiers occupée et pour le reste contrôlée par l'ennemi, vidée de ses ressources au profit d'envahisseurs, privée de toute possibilité de faire entendre sa voix, coupée de toutes communications avec le reste du monde, travaillée par une presse et une radio à la discrétion de l'adversaire, soumise à une autorité dévoyée par le défaitisme, et qui prétend identifier le salut avec le désastre, l'ordre avec la servitude, le devoir avec le déshonneur, voilà dans quelle situation se trouvait la France au début de la guerre.

Certains ont pu douter que l'âme française y résistât, il n'a pas manqué de gens hostiles ou simplement légers pour croire que dans le désespoir, notre patrie allait subir une sorte de dissolution morale. En France même ces hommes qui n'ont de foi que leurs billes, et de loi que leur intérêt, ces hommes que la décadence de notre régime avait fait foisonner dans la politique, l'armée, la presse, le monde des affaires, se sont rûs à la servitude; enfin l'abominable propagande d'humiliation et de renoncement a réussi à influencer quelques esprits faibles et quelques cœurs mal accrochés. Cet ensemble de malveillances, de lâchetés, de médiocrités put faire supposer que la France atteinte aux sources de sa vie tomberait dans un état d'asthénie chronique où les nations perdent leur volonté et jusqu'au goût d'indépendance, bref qu'elle n'était plus autre chose qu'un grand souvenir du passé, une victime du présent, un accessoire d'avenir.

Ah, quel démenti donne en ce moment notre peuple à ceux qui doutaient de lui ! En fait, depuis la capitulation que des chefs affolés imposèrent à sa stupeur mais non à son consentement, la nation française n'a pas un seul jour perdu la conscience de ce qu'elle est, ni la résolution de le demeurer. Bien mieux, dans toutes les villes, tous les bourgs, tous les villages elle tisse le réseau secret de sa résistance. Nous savons ce qu'on pense et ce qu'on dit dans nos maisons, nos écoles, nos ateliers, nos marchés. Nous savons quels insignes se cachent sur les poitrines. Nous savons quels écrits circulent de main en main. Nous savons quelles inscriptions s'élevaient sur les murs. Nous savons ce que signifie le regard détourné des hommes et le regard baissé des femmes qui croisent l'ennemi dans la rue. Nous avons connu l'immense silence qui, le 1er janvier, s'étendit sur notre patrie pendant l'heure d'espérance, et s'il fallait d'autres preuves, nous en citerions des milliers; autant de preuves que de volontés venues jusqu'à nous à travers quelles difficultés ! Nous en

aurions trente toutes récentes, les trente braves que voici, incorporés hier. Cependant, pour justifier leur abandon et légitimer leur autorité les hommes qui ont fait l'armistice et saisi le pouvoir à Vichy s'efforcent, d'accord avec l'ennemi, de développer chez nous le complexe d'une prétendue culpabilité nationale. Suivant eux, la France serait une grande pécheresse équitablenent punie de ses fautes et qui doit s'abîmer dans l'expiation. Il paraîtrait que notre peuple, absorbé par ses intérêts, enivré par ses plaisirs, aurait négligé le travail, bafoiné l'ordre, méconnu ses devoirs. Par surcroît, il se serait follement jeté dans la guerre, alors qu'au point de décadence où il était tombé il n'aurait rien d'autre à faire que se replier sur lui-même et laisser le champ libre aux autres. Dès lors nous aurions subi l'inévitable défaite, le salut serait pour lui dans le repentir, le renoncement et la soumission. Quant à ceux des Français qui prétendent tirer leur pays du désastre, leur victoire impliquerait le plus grand malheur possible puisqu'elle mettrait un terme à un équilibre châtiement.

On voit très bien comment telle humilité fait le jeu de l'envahisseur, on voit également très bien qu'elle convienne aux régimes qui se sont constitués eux-mêmes redresseurs des prétendus torts de la nation. Mais on voit surtout très bien qu'il y a là d'abord un mensonge et ensuite un odieux prétexte à l'abaissement de la patrie.

Il est faux que notre peuple ait mérité d'être opprimé, pillé, déshonoré. Le peuple français au cours de la guerre précédente a victorieusement supporté des pertes, enduré des sacrifices, déployé des efforts qui dépassent de très loin les pertes, les sacrifices et les efforts de tous les peuples sans exception. Ceux qui ont nagère bâti là-dessus ce qui fut leur gloire devraient être les derniers à l'oublier; bien qu'ayant pour la victoire commune enlevé le tiers, les deux tiers de la fortune nationale, subi d'immenses ravages, nous avons par un miracle de labeur reconstruit chez nous tout ce qui était dévasté, remis chacun au travail, restauré et accru notre production. Entre temps nous avons édifié notre empire réalisant au Maroc, en Tunisie, en Indochine et ailleurs une œuvre qui suscitait l'admiration universelle, le tout sans préjudice d'une expansion magnifique de la pensée, de l'invention, de l'activité française.

Certes ce n'est pas à dire que tant de difficultés n'aient entraîné quelques secousses. Les vingt années écoulées entre les deux guerres ont été marquées chez nous, comme partout, par diverses crises économiques, accompagnées d'escarmouches sociales. Certes les abus du régime parlementaire, devenus intolérables, avaient eu pour conséquence un grave fléchissement d'autorité dans l'État et dans l'administration. Certes d'affreux scandales politiques, judiciaires et policiers avaient troublé l'opinion. Certes on avait vu se produire des agitations fâcheuses, mais de telles moisissures étaient superficielles. La vie profonde de la nation ne s'en trouvait pas altérée et d'ailleurs elle marquait déjà par mille signes sa volonté d'en guérir. Dans la balance, ce qui pèse le délit et le crédit de la nation, ce sont les erreurs coupables par rapport à la somme énorme de ses mérites et des vertus de la France.

Il est vrai que le désastre de nos armées a pu paraître révélateur d'une sorte de ruine interne, comme l'écroulement d'un édifice démontre soudain quelle était la gravité des lézards. Il est de fait que sous l'action de la force mécanique allemande notre défense s'est trouvée foudroyée, mais on connaît assez aujourd'hui quelle révolution subite l'aviation et le char ont apporté dans l'art de la guerre pour ne pas admettre que la défaite fut imputable à l'impuissance du peuple français. Nos armées n'ont pas un seul jour repoussé le sacrifice ni refusé l'obéissance ni rompu les rangs; jusqu'à la dernière minute elles ont combattu partout où il leur fut possible de combattre; mais elles ont été paralysées par un système de guerre nouveau dont le propre est précisément que ni le nombre, ni le courage, ni la discipline ne peuvent prévaloir contre lui et que rien n'est susceptible de lui faire équilibre. C'est un système de guerre de même nature et d'équivalent. L'agression allemande n'est que le simple résultat de conceptions primaires, au nom desquelles l'armée française fut préparée et commandée comme pour faire la guerre précédente, au lieu de voir renouveler en vue d'une guerre future ses moyens, sa tactique et sa stratégie. Si la nation fut victime d'une telle aberration technique, comme elle l'avait été naguère à Crécy et à Sedan, cela n'implique nullement qu'elle fut ni son indignité. Quand par hasard dans la bataille il fut donné à quelques-uns de nos troupes d'avoir les armes nécessaires, celles-là n'ont pas constaté qu'elles fussent inférieures à l'ennemi, et je connais une certaine division cuirassée, improvisée en plein combat, qui fit subir aux Allemands exactement le même traitement que leurs onze panzerdivisionen nous appliquèrent à nous-mêmes.

Quant au fait que le peuple français entra dans la guerre en septembre 1939 alors qu'aucune menace immédiate ne pesait sur ses frontières, mais que son intervention devait attirer sur lui tout le poids de l'agression allemande, ce fut le contraire d'une outrecuidance folle. Devant la volonté de domination étalée par l'Allemagne hitlérienne, la France a réagi comme elle devait le faire. Certes ses forces principales sont maintenant hors de combat, certes l'invasion et l'oppression ont déchaîné sur elle un cortège inouï de souffrances, mais la France ne regrette rien, elle sait qu'en refusant de combattre elle aurait assuré la domination des dictateurs et du même coup soustrait irrémédiablement à sa propre servitude. Le vieux peuple que nous sommes a assez vécu pour savoir qu'il est un champion dont les hommes libres ne se passent pas. Il n'ignore pas davantage que sa propre indépendance implique l'appui de ceux qui s'opposent à la tyrannie. Il y a un pacte trente fois séculaire entre la grandeur de la France et la liberté du monde.

En fait notre pays, cette fois encore, a fait son devoir envers l'humanité et bien mérité à l'avant-garde du combat de la France par l'effort des Français. C'est la force française qui permit à d'autres nations de se mettre en état de résister et de vaincre. Malgré le désastre, des forces françaises continuent le combat aux côtés de ces mêmes nations. Si Daguesseau a pu dire que pour un homme "le plus grand bien de ce monde est l'amour de son état", il est également vrai que pour un peuple la plus sûre étoile dans la tempête c'est la fidélité à sa vocation.

Lorsqu'on mesure le courage que, dans ses terribles épreuves, montre la nation française, lorsqu'on évoque sa volonté, lorsqu'on pense à sa destinée, on ne peut se défendre à la fois d'une grande considération et d'une grande irritation à l'égard des moyens employés par l'ennemi pour empêcher son redressement. Après avoir vaincu nos armées sur le champ de bataille, il s'agissait pour l'ennemi de faire en sorte que la défaite s'étendît au peuple français tout entier et qu'elle fût définitive. Il a su, d'abord, abuser et utiliser habilement l'instinct du Français qui a but la capitulation et le pseudo gouvernement enfermé dans la capitulation et qui n'en pouvait plus sortir. Ce que l'Allemagne et l'Italie peuvent encore redouter de la France, c'est d'abord une haine nationale qui les empêche d'utiliser chez nous à leur gré les hommes et les choses. C'est ensuite le déploiement des moyens puissants qui nous restent, notre empire, notre flotte, notre or. Pour s'en garantir à bon compte les ennemis emploient la faiblesse ou l'infamie de ceux qui ont décidé d'accepter la servitude et reproduisent la fable du renard qui, ayant la queue coupée, veut la couper aux autres. La colère nationale, c'est contre des Français que Vichy s'applique à la détourner, lorsqu'il accuse les uns d'avoir été responsables de la guerre, les autres de vouloir la poursuivre. Vichy satisfait pleinement le désir et l'intérêt de l'envahisseur. Pour Hitler et Mussolini quel enchantement et quel profit quand les gens qui prétendent contrôler le gouvernement de la France proclament qu'ils ont la capitulation et le pseudo gouvernement enfermé dans la capitulation et qui n'en peuvent plus sortir. Ce que l'Allemagne et l'Italie peuvent encore redouter de la France, c'est d'abord une haine nationale qui les empêche d'utiliser chez nous à leur gré les hommes et les choses. C'est ensuite le déploiement des moyens puissants qui nous restent, notre empire, notre flotte, notre or. Pour s'en garantir à bon compte les ennemis emploient la faiblesse ou l'infamie de ceux qui ont décidé d'accepter la servitude et reproduisent la fable du renard qui, ayant la queue coupée, veut la couper aux autres. La colère nationale, c'est contre des Français que Vichy s'applique à la détourner, lorsqu'il accuse les uns d'avoir été responsables de la guerre, les autres de vouloir la poursuivre. Vichy satisfait pleinement le désir et l'intérêt de l'envahisseur. Pour Hitler et Mussolini quel enchantement et quel profit quand les gens qui prétendent contrôler le gouvernement de la France proclament qu'ils ont la capitulation et le pseudo gouvernement enfermé dans la capitulation et qui n'en peuvent plus sortir. Ce que l'Allemagne et l'Italie peuvent encore redouter de la France, c'est d'abord une haine nationale qui les empêche d'utiliser chez nous à leur gré les hommes et les choses. C'est ensuite le déploiement des moyens puissants qui nous restent, notre empire, notre flotte, notre or. Pour s'en garantir à bon compte les ennemis emploient la faiblesse ou l'infamie de ceux qui ont décidé d'accepter la servitude et reproduisent la fable du renard qui, ayant la queue coupée, veut la couper aux autres. La colère nationale, c'est contre des Français que Vichy s'applique à la détourner, lorsqu'il accuse les uns d'avoir été responsables de la guerre, les autres de vouloir la poursuivre. Vichy satisfait pleinement le désir et l'intérêt de l'envahisseur. Pour Hitler et Mussolini quel enchantement et quel profit quand les gens qui prétendent contrôler le gouvernement de la France proclament qu'ils ont la capitulation et le pseudo gouvernement enfermé dans la capitulation et qui n'en peuvent plus sortir. Ce que l'Allemagne et l'Italie peuvent encore redouter de la France, c'est d'abord une haine nationale qui les empêche d'utiliser chez nous à leur gré les hommes et les choses. C'est ensuite le déploiement des moyens puissants qui nous restent, notre empire, notre flotte, notre or. Pour s'en garantir à bon compte les ennemis emploient la faiblesse ou l'infamie de ceux qui ont décidé d'accepter la servitude et reproduisent la fable du renard qui, ayant la queue coupée, veut la couper aux autres. La colère nationale, c'est contre des Français que Vichy s'applique à la détourner, lorsqu'il accuse les uns d'avoir été responsables de la guerre, les autres de vouloir la poursuivre. Vichy satisfait pleinement le désir et l'intérêt de l'envahisseur. Pour Hitler et Mussolini quel enchantement et quel profit quand les gens qui prétendent contrôler le gouvernement de la France proclament qu'ils ont la capitulation et le pseudo gouvernement enfermé dans la capitulation et qui n'en peuvent plus sortir. Ce que l'Allemagne et l'Italie peuvent encore redouter de la France, c'est d'abord une haine nationale qui les empêche d'utiliser chez nous à leur gré les hommes et les choses. C'est ensuite le déploiement des moyens puissants qui nous restent, notre empire, notre flotte, notre or. Pour s'en garantir à bon compte les ennemis emploient la faiblesse ou l'infamie de ceux qui ont décidé d'accepter la servitude et reproduisent la fable du renard qui, ayant la queue coupée, veut la couper aux autres. La colère nationale, c'est contre des Français que Vichy s'applique à la détourner, lorsqu'il accuse les uns d'avoir été responsables de la guerre, les autres de vouloir la poursuivre. Vichy satisfait pleinement le désir et l'intérêt de l'envahisseur. Pour Hitler et Mussolini quel enchantement et quel profit quand les gens qui prétendent contrôler le gouvernement de la France proclament qu'ils ont la capitulation et le pseudo gouvernement enfermé dans la capitulation et qui n'en peuvent plus sortir. Ce que l'Allemagne et l'Italie peuvent encore redouter de la France, c'est d'abord une haine nationale qui les empêche d'utiliser chez nous à leur gré les hommes et les choses. C'est ensuite le déploiement des moyens puissants qui nous restent, notre empire, notre flotte, notre or. Pour s'en garantir à bon compte les ennemis emploient la faiblesse ou l'infamie de ceux qui ont décidé d'accepter la servitude et reproduisent la fable du renard qui, ayant la queue coupée, veut la couper aux autres. La colère nationale, c'est contre des Français que Vichy s'applique à la détourner, lorsqu'il accuse les uns d'avoir été responsables de la guerre, les autres de vouloir la poursuivre. Vichy satisfait pleinement le désir et l'intérêt de l'envahisseur. Pour Hitler et Mussolini quel enchantement et quel profit quand les gens qui prétendent contrôler le gouvernement de la France proclament qu'ils ont la capitulation et le pseudo gouvernement enfermé dans la capitulation et qui n'en peuvent plus sortir. Ce que l'Allemagne et l'Italie peuvent encore redouter de la France, c'est d'abord une haine nationale qui les empêche d'utiliser chez nous à leur gré les hommes et les choses. C'est ensuite le déploiement des moyens puissants qui nous restent, notre empire, notre flotte, notre or. Pour s'en garantir à bon compte les ennemis emploient la faiblesse ou l'infamie de ceux qui ont décidé d'accepter la servitude et reproduisent la fable du renard qui, ayant la queue coupée, veut la couper aux autres. La colère nationale, c'est contre des Français que Vichy s'applique à la détourner, lorsqu'il accuse les uns d'avoir été responsables de la guerre, les autres de vouloir la poursuivre. Vichy satisfait pleinement le désir et l'intérêt de l'envahisseur. Pour Hitler et Mussolini quel enchantement et quel profit quand les gens qui prétendent contrôler le gouvernement de la France proclament qu'ils ont la capitulation et le pseudo gouvernement enfermé dans la capitulation et qui n'en peuvent plus sortir. Ce que l'Allemagne et l'Italie peuvent encore redouter de la France, c'est d'abord une haine nationale qui les empêche d'utiliser chez nous à leur gré les hommes et les choses. C'est ensuite le déploiement des moyens puissants qui nous restent, notre empire, notre flotte, notre or. Pour s'en garantir à bon compte les ennemis emploient la faiblesse ou l'infamie de ceux qui ont décidé d'accepter la servitude et reproduisent la fable du renard qui, ayant la queue coupée, veut la couper aux autres. La colère nationale, c'est contre des Français que Vichy s'applique à la détourner, lorsqu'il accuse les uns d'avoir été responsables de la guerre, les autres de vouloir la poursuivre. Vichy satisfait pleinement le désir et l'intérêt de l'envahisseur. Pour Hitler et Mussolini quel enchantement et quel profit quand les gens qui prétendent contrôler le gouvernement de la France proclament qu'ils ont la capitulation et le pseudo gouvernement enfermé dans la capitulation et qui n'en peuvent plus sortir. Ce que l'Allemagne et l'Italie peuvent encore redouter de la France, c'est d'abord une haine nationale qui les empêche d'utiliser chez nous à leur gré les hommes et les choses. C'est ensuite le déploiement des moyens puissants qui nous restent, notre empire, notre flotte, notre or. Pour s'en garantir à bon compte les ennemis emploient la faiblesse ou l'infamie de ceux qui ont décidé d'accepter la servitude et reproduisent la fable du renard qui, ayant la queue coupée, veut la couper aux autres. La colère nationale, c'est contre des Français que Vichy s'applique à la détourner, lorsqu'il accuse les uns d'avoir été responsables de la guerre, les autres de vouloir la poursuivre. Vichy satisfait pleinement le désir et l'intérêt de l'envahisseur. Pour Hitler et Mussolini quel enchantement et quel profit quand les gens qui prétendent contrôler le gouvernement de la France proclament qu'ils ont la capitulation et le pseudo gouvernement enfermé dans la capitulation et qui n'en peuvent plus sortir. Ce que l'Allemagne et l'Italie peuvent encore redouter de la France, c'est d'abord une haine nationale qui les empêche d'utiliser chez nous à leur gré les hommes et les choses. C'est ensuite le déploiement des moyens puissants qui nous restent, notre empire, notre flotte, notre or. Pour s'en garantir à bon compte les ennemis emploient la faiblesse ou l'infamie de ceux qui ont décidé d'accepter la servitude et reproduisent la fable du renard qui, ayant la queue coupée, veut la couper aux autres. La colère nationale, c'est contre des Français que Vichy s'applique à la détourner, lorsqu'il accuse les uns d'avoir été responsables de la guerre, les autres de vouloir la poursuivre. Vichy satisfait pleinement le désir et l'intérêt de l'envahisseur. Pour Hitler et Mussolini quel enchantement et quel profit quand les gens qui prétendent contrôler le gouvernement de la France proclament qu'ils ont la capitulation et le pseudo gouvernement enfermé dans la capitulation et qui n'en peuvent plus sortir. Ce que l'Allemagne et l'Italie peuvent encore redouter de la France, c'est d'abord une haine nationale qui les empêche d'utiliser chez nous à leur gré les hommes et les choses. C'est ensuite le déploiement des moyens puissants qui nous restent, notre empire, notre flotte, notre or. Pour s'en garantir à bon compte les ennemis emploient la faiblesse ou l'infamie de ceux qui ont décidé d'accepter la servitude et reproduisent la fable du renard qui, ayant la queue coupée, veut la couper aux autres. La colère nationale, c'est contre des Français que Vichy s'applique à la détourner, lorsqu'il accuse les uns d'avoir été responsables de la guerre, les autres de vouloir la poursuivre. Vichy satisfait pleinement le désir et l'intérêt de l'envahisseur. Pour Hitler et Mussolini quel enchantement et quel profit quand les gens qui prétendent contrôler le gouvernement de la France proclament qu'ils ont la capitulation et le pseudo gouvernement enfermé dans la capitulation et qui n'en peuvent plus sortir. Ce que l'Allemagne et l'Italie peuvent encore redouter de la France, c'est d'abord une haine nationale qui les empêche d'utiliser chez nous à leur gré les hommes et les choses. C'est ensuite le déploiement des moyens puissants qui nous restent, notre empire, notre flotte, notre or. Pour s'en garantir à bon compte les ennemis emploient la faiblesse ou l'infamie de ceux qui ont décidé d'accepter la servitude et reproduisent la fable du renard qui, ayant la queue coupée, veut la couper aux autres. La colère nationale, c'est contre des Français que Vichy s'applique à la détourner, lorsqu'il accuse les uns d'avoir été responsables de la guerre, les autres de vouloir la poursuivre. Vichy satisfait pleinement le désir et l'intérêt de l'envahisseur. Pour Hitler et Mussolini quel enchantement et quel profit quand les gens qui prétendent contrôler le gouvernement de la France proclament qu'ils ont la capitulation et le pseudo gouvernement enfermé dans la capitulation et qui n'en peuvent plus sortir. Ce que l'Allemagne et l'Italie peuvent encore redouter de la France, c'est d'abord une haine nationale qui les empêche d'utiliser chez nous à leur gré les hommes et les choses. C'est ensuite le déploiement des moyens puissants qui nous restent, notre empire, notre flotte, notre or. Pour s'en garantir à bon compte les ennemis emploient la faiblesse ou l'infamie de ceux qui ont décidé d'accepter la servitude et reproduisent la fable du renard qui, ayant la queue coupée, veut la couper aux autres. La colère nationale, c'est contre des Français que Vichy s'applique à la détourner, lorsqu'il accuse les uns d'avoir été responsables de la guerre, les autres de vouloir la poursuivre. Vichy satisfait pleinement le désir et l'intérêt de l'envahisseur. Pour Hitler et Mussolini quel enchantement et quel profit quand les gens qui prétendent contrôler le gouvernement de la France proclament qu'ils ont la capitulation et le pseudo gouvernement enfermé dans la capitulation et qui n'en peuvent plus sortir. Ce que l'Allemagne et l'Italie peuvent encore redouter de la France, c'est d'abord une haine nationale qui les empêche d'utiliser chez nous à leur gré les hommes et les choses. C'est ensuite le déploiement des moyens puissants qui nous restent, notre empire, notre flotte, notre or. Pour s'en garantir à bon compte les ennemis emploient la faiblesse ou l'infamie de ceux qui ont décidé d'accepter la servitude et reproduisent la fable du renard qui, ayant la queue coupée, veut la couper aux autres. La colère nationale, c'est contre des Français que Vichy s'applique à la détourner, lorsqu'il accuse les uns d'avoir été responsables de la guerre, les autres de vouloir la poursuivre. Vichy satisfait pleinement le désir et l'intérêt de l'envahisseur. Pour Hitler et Mussolini quel enchantement et quel profit quand les gens qui prétendent contrôler le gouvernement de la France proclament qu'ils ont la capitulation et le pseudo gouvernement enfermé dans la capitulation et qui n'en peuvent plus sortir. Ce que l'Allemagne et l'Italie peuvent encore redouter de la France, c'est d'abord une haine nationale qui les empêche d'utiliser chez nous à leur gré les hommes et les choses. C'est ensuite le déploiement des moyens puissants qui nous restent, notre empire, notre flotte, notre or. Pour s'en garantir à bon compte les ennemis emploient la faiblesse ou l'infamie de ceux qui ont décidé d'accepter la servitude et reproduisent la fable du renard qui, ayant la queue coupée, veut la couper aux autres. La colère nationale, c'est contre des Français que Vichy s'applique à la détourner, lorsqu'il accuse les uns d'avoir été responsables de la guerre, les autres de vouloir la poursuivre. Vichy satisfait pleinement le désir et l'intérêt de l'envahisseur. Pour Hitler et Mussolini quel enchantement et quel profit quand les gens qui prétendent contrôler le gouvernement de la France proclament qu'ils ont la capitulation et le pseudo gouvernement enfermé dans la capitulation et qui n'en peuvent plus sortir. Ce que l'Allemagne et l'Italie peuvent encore redouter de la France, c'est d'abord une haine nationale qui les empêche d'utiliser chez nous à leur gré les hommes et les choses. C'est ensuite le déploiement des moyens puissants qui nous restent, notre empire, notre flotte, notre or. Pour s'en garantir à bon compte les ennemis emploient la faiblesse ou l'infamie de ceux qui ont décidé d'accepter la servitude et reproduisent la fable du renard qui, ayant la queue coupée, veut la couper aux autres. La colère nationale, c'est contre des Français que Vichy s'applique à la détourner, lorsqu'il accuse les uns d'avoir été responsables de la guerre, les autres de vouloir la poursuivre. Vichy satisfait pleinement le désir et l'intérêt de l'envahisseur. Pour Hitler et Mussolini quel enchantement et quel profit quand les gens qui prétendent contrôler le gouvernement de la France proclament qu'ils ont la capitulation et le pseudo gouvernement enfermé dans la capitulation et qui n'en peuvent plus sortir. Ce que l'Allemagne et l'Italie peuvent encore redouter de la France, c'est d'abord une haine nationale qui les empêche d'utiliser chez nous à leur gré les hommes et les choses. C'est ensuite le déploiement des moyens puissants qui nous restent, notre empire, notre flotte, notre or. Pour s'en garantir à bon compte les ennemis emploient la faiblesse ou l'infamie de ceux qui ont décidé d'accepter la servitude et reproduisent la fable du renard qui, ayant la queue coupée, veut la couper aux autres. La colère nationale, c'est contre des Français que Vichy s'applique à la détourner, lorsqu'il accuse les uns d'avoir été responsables de la guerre, les autres de vouloir la poursuivre. Vichy satisfait pleinement le désir et l'intérêt de l'envahisseur. Pour Hitler et Mussolini quel enchantement et quel profit quand les gens qui prétendent contrôler le gouvernement de la France proclament qu'ils ont la capitulation et le pseudo gouvernement en

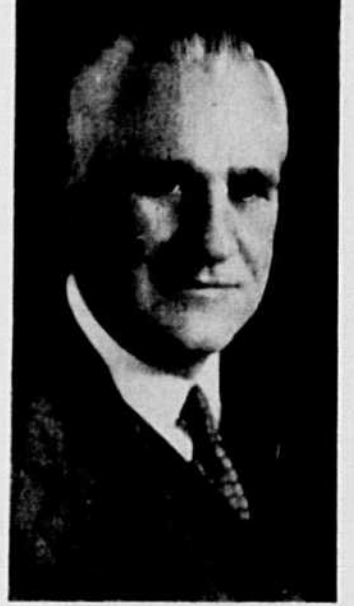
Le rendez-vous des gourmets
AUX DELICES
RESTAURANT FRANÇAIS
VINS -- BIERES -- REPAS SUCCULENTS
Le soir rencontrez-vous au "cocktail bar" situé au dessous de
AUX DELICES
1204 ouest, rue Ste-Catherine - coin Drummond

Le journal du matin est le
PREMIER À VOUS RENSEIGNER
sur l'actualité mondiale

M. John Hall Kelly est décédé hier à Dublin, en Irlande

Le haut commissaire canadien avait été conseiller législatif pendant 25 ans

Dublin, Irlande, 10. (P.C.). — L'hon. John Hall Kelly, haut commissaire canadien, en Irlande, est décédé aujourd'hui à l'âge de 61 ans, à l'hôpital à la suite d'une intervention chirurgicale.



Feu M. John Hall KELLY

épousé en premières nocces Marie-Adèle Dionne, décédée en 1917 et en secondes nocces, en 1928 Eleanor-Louise, fille de M. G. W. Pamerlee, de Québec. Il laisse deux enfants: Ruth, épouse de M. Guy Hudon, de Québec et Kathleen.

M. Kelly avait été admis au Barreau en 1903. Il s'était établi alors à New Carlisle, berceau de sa famille.

Sa première cause fut celle de Murray, accusés de meurtre. Ayant demandé un changement de juridiction, il réussit à faire acquiescer ses clients à Québec. Il avait son bureau à New Carlisle et à Québec. Il avait largement contribué à développer la Gaspésie et fut initiateur de toutes les démarches qui amenèrent la construction de la route de Gaspé. Il travailla également à développer les pêcheries dans la Gaspésie et améliorer le sort des pêcheurs et l'éducation. Il doit aussi beaucoup dans cette partie de la province. Il avait organisé la compagnie de Téléphone de Gaspé dont il a été président.

Il avait été aussi président de la New Richmond Mining Co.; de la North American Mining Co.; de la Gaspé Mines and Caspédia Mines.

Il avait été élu la première fois à l'Assemblée législative en 1904; réélu en 1912. Il avait été nommé conseiller législatif le 25 avril 1914 et ministre sans portefeuille dans le cabinet Taschereau le 30 octobre 1935.

L'hon. M. Kelly avait été nommé haut commissaire du Canada en Irlande le 29 décembre 1939.

L'hon. Hector Laferté

Québec, 10. — En apprenant, ce matin, la mort de M. Kelly, représentant du Canada, en Irlande et ancien conseiller législatif pour la division de Granville, l'hon. Hector Laferté, président du Conseil législatif, a adressé en son nom et en celui de ses collègues de la Chambre haute, un message de condoléances à madame Kelly, à Dublin, où son mari est mort ce matin. L'hon. M. Laferté a annoncé aussi qu'à la reprise des séances du Conseil, jeudi matin, les conseillers exprimeront leurs sympathies.

L'hon. T.-Damien Bouchard chez les comptables agréés, hier soir



La Société des comptables agréés de la province de Québec a tenu hier soir, son dîner à la Salle Dorée de l'hôtel Mont-Royal. On remarque, ci-haut, de gauche à droite, assis: M. G. C. MacDonald, ancien président de la Société des comptables agréés de la province, M. Jackson Dods, O.B.E., gérant général de la Banque de Montréal, Son Honneur Adhemar Raynault, l'hon. T.-Damien Bouchard, hôte d'honneur, M. H. G. Norman, président de la Société, M. Maurice Peloubet, vice-président de l'American Institute of Accountants, et M. K. W. Dalglish; puis, également de gauche à droite, debout, M. G. H. Shink, contrôleur du revenu provincial, M. Valmore Gratton, président de la Chambre de Commerce, M. René Morin, vice-président de la Chambre de Commerce, M. D. C. Abbott, C.R., député de Saint-Antoine-Westmount à la Chambre des Communes, M. Kris A. Mapp, président du comité des finances de l'Association des comptables agréés du Canada, Mgr O. Maurault, recteur de l'Université de Montréal, M. Gordon Hyde, député de Westmount-Saint-Georges à l'Assemblée législative, le colonel McKibie, président de la Commission des écoles protestantes de Montréal, M. E. P. Flintoff, avocat en chef du Pacifique Canadien, et M. W. G. F. Jephcott, président de l'Institute of Chartered Accountants of Ontario. (Photo CANADA)

Québec construira des routes à même son revenu, dit M. Bouchard

Le ministre des travaux publics et de la voirie dit aux comptables ce qu'étaient les finances de la province en octobre 1939

L'hon. T.-Damien Bouchard, ministre de la voirie et des travaux publics dans le cabinet Godbout, hôte d'honneur au dîner annuel de la Société des comptables agréés de la province de Québec, hier soir, a expliqué entre autres choses, avec des chiffres et d'autres preuves à l'appui, quel était l'état des finances de la trésorerie provinciale lorsque le gouvernement élu en août 1936 en appela au peuple en octobre 1939.

En outre, il a succinctement rappelé comment et pourquoi le fardeau des taxes, directes et indirectes, se répartit sur la collectivité intéressée, en pays démocratique. Il a dit les raisons de la fiscalité autorisée, après étude, par les Chambres provinciales. Il a, de plus, déclaré que de nouvelles routes seraient construites, au cours de l'année, non pas à même le produit d'emprunts nouveaux, mais avec les revenus courants. Puis il a exposé quelques mesures nécessaires mises de l'avant pour assainir les finances de la province depuis quinze mois. Il a enfin répété que le Québec est décidé à faire sa part pour aider à maltriser "les forces barbares qui veulent substituer la tyrannie à la démocratie".

Autre orateur
Outre l'hon. T.-Damien Bouchard, qui a traité de la "la démocratie et les finances publiques", M. Alfred Smibert, M. Jackson Dods et M. Maurice Peloubet ont également porté la parole à l'issue du dîner qui a réuni quelques deux cents convives. Tous quatre ont été présentés par M. H. G. Norman, président de la Société des comptables agréés, qui était au fauteuil.

Nouveaux membres
A l'issue du dîner, avant le discours de l'hon. T.-Damien Bouchard, M. H. G. Norman a présenté des certificats de membres à de nouveaux comptables au nombre de vingt. Les nouveaux membres de la Société des comptables agréés de la province de Québec ont nom: Bernard Robert, L.-P. Dagenais, Georges Bernier, P.-Y. Des Granges, Henri Legault, E.-A. Lemieux, Jean Lussier, René Martin, Maurice Messier, Ernest Dey, O. Holt, J. L. Hutchison, D. S. Katz, R. N. A. Kidd, A. R. Laing, A. H. Mander, P. M. McEntyre, J. C. Newland, R. D. Shepard et L. Simkover.

ciale afin de pouvoir imposer de nouvelles taxes. Le cabinet d'alors a décidé de ne pas risquer d'être renversé par un vote de la Chambre, ce qui aurait voulu dire une dissolution du parlement et des élections générales. Le premier ministre a décidé d'appeler directement au peuple en disant que notre participation à la guerre, un problème exclusivement fédéral, en était le motif. S'il avait été réélu, il aurait été, à vrai dire, obligé de voter d'autres taxes pour remplir ses coffres. Il aurait toutefois voté de nouvelles taxes en un temps lointain des élections, au commencement de son nouveau mandat. Peut-être, le temps lui aurait-il permis de faire oublier son impopularité.

Mais les électeurs en ont décidé autrement. Ce fut tant mieux pour les contribuables.

La dette de la Province
Puis M. Bouchard a rappelé que la dette nette de la province était de \$199,990,000 en 1936, de \$180,000,000 en 1937, de \$214,759 en 1938, de \$261,248 en 1939 et de \$309,310,000 en 1940. En trois ans, la dette de la province de Québec a été augmentée de près de \$200,000,000.

Les ponts à péage
Par ailleurs, M. Bouchard a rappelé qu'il y a environ trois cents ponts à péage aux Etats-Unis et que l'Ontario en compte aussi plusieurs. Avec plusieurs exemples à l'appui, il a justifié l'existence des ponts à péage qui, dit-il, n'existent pas seulement dans la province de Québec.

Vaste programme de construction de navires au Canada
(Suite de la page 1)
mille hommes y travaillent. On ne saurait guère faire mieux. Mais, encore une fois, il importe de former la main d'oeuvre nécessaire.

30,000 nouveaux ouvriers spécialisés
C'est précisément à quel vœu, en particulier, le programme d'éducation technique qui se développe avec l'appui financier du fédéral et qui forme actuellement au-delà de 30,000 ouvriers spécialisés. De ce nombre 4,000 sont destinés à l'aviation, environ 250 sont des mécaniciens de l'armée et 24,000 seront aptes à divers métiers, y compris la construction navale.

Le travail organisé
M. Angus MacInnis, du groupe C.C.F., plaide non sans vigueur pour le travail organisé. Il se pose en défenseur des unions, notamment dans les usines de guerre où elles ne sont pas reconnues comme elles devraient l'être. A une question de M. Hanson, M. MacInnis répond que la situation dont il se plaint existe généralement à travers tout le pays. Et il s'en prend à diverses compagnies qui exécutent des commandes de guerre pour le compte du gouvernement canadien. Il cite la Montreal Construction, Supply and Equipment Co. Ltd., où dit-il, des hommes furent renvoyés pour avoir assisté à une assemblée d'organisation convoquée par une union catholique. Il récite les prétendus griefs d'employés, qui s'étendent même au fait que cette compagnie travaille sept jours par semaine avec beaucoup de temps supplémentaire. On devine aisément que de telles plaintes ne viennent pas de la même source. M. MacInnis s'objecte aussi à l'empreinte digitale, ordonnée par la compagnie Fairchild à Montréal. Un député lui fait remarquer qu'aux Etats-Unis ce procédé est appliqué à tous les ouvriers employés dans les usines de munitions. Le député C.C.F. se plaint aussi que la National Steel Car refusa à un agent de l'union le droit d'entrer dans son usine pour organiser un vote sur une question controversée. M. Howe riposte qu'il ne s'agissait, dans ce cas, que d'une question d'administration, et non de principe. Le mécanisme n'était pas prêt pour permettre le vote.

\$10,000,000 de moins
Au début de la séance, M. Hsley fit cadeau au peuple canadien d'une somme de \$10,000,000 de dollars. Cela prit la forme d'une correction par le ministre des finances dans les nouvelles prévisions au sujet des dépenses de guerre. Du fait qu'il y a de fortes économies dans certains ministères ou dans certaines branches, à l'encontre de dépenses additionnelles dans certains autres départements M. Hsley, note que le chiffre probable des dépenses atteindra \$1,450,426,059. Soit dix millions de moins que le chiffre de \$1,460,402,232 qu'il donna l'autre jour.

Mais le ministre répète qu'il ne demandera pas toute la somme, faite de pouvoir être absolument exact dans ses prévisions. Il faudra, éventuellement, un budget supplémentaire pour la somme additionnelle qui sera requise cette année.

La dette du Canada

On apprend, incidemment, que la dette brute du Canada au 31 août 1939 ressortait à \$3,763,645,203.13. Le 28 février 1941, cette dette était portée à \$4,815,107,164.63.

Au 31 août 1939, la dette nette du Canada était de \$3,126,946,251.96. Au 28 février 1941, la dette nette s'élevait à \$3,556,514,901.59. Ceci en réponse à une question de M. Maxime Raymond, député de Beauharnois-Laprairie.

On remarque que tandis que la dette brute s'est alourdie de plus d'un milliard, la dette nette n'a connu qu'une augmentation de \$410 millions.

La mort de M. John Hall Kelly

M. King fit, à l'ouverture de la séance, un bref éloge de M. John Hall Kelly, haut commissaire du Canada à Dublin. Un message du premier ministre de Valera, dont M. King donna lecture, indiqua en quelle haute estime M. King tenait ce représentant de l'Irlande. M. de Valera loua ses qualités personnelles et lui valut la part qu'il prit dans l'établissement de relations cordiales entre les deux pays. Le premier ministre amplifia sur ce thème et mentionna particulièrement les rapports périodiques de notre haut commissaire qui furent particulièrement utiles au gouvernement canadien.

M. Hanson, qui fit récemment allusion à M. Kelly en Chambre, prit un autre ton aujourd'hui et laissa voir qu'il était vivement affecté par sa mort inopinée. Le chef de l'opposition connaissait M. Kelly depuis trente ans et apprécia ses hautes qualités, dit-il, notamment son sens d'humour typiquement irlandais.

Les usines de Sorel

Une question de M. Roy, Gaspé, au sujet des usines de Sorel nous valut l'information qu'il existe, à cet endroit, deux compagnies différentes: la Marine Industries, Ltd., qui construit des corvettes, et la Sorel Industries, Ltd., qui remplit des commandes pour les gouvernements britannique et canadien. Le contrat original de Sorel Industries Ltd. fut conclu avec le gouvernement anglais avant la création du ministère canadien des munitions. Depuis lors, le contrat fut révisé lorsque cette compagnie reçut des commandes du gouvernement canadien. Il ne convient pas de publier les détails du nouveau contrat qui affecte aussi l'Angleterre. Et l'on apprend aussi que M. MacMillan n'a jamais suggéré la fermeture de ces usines. Pour le reste, l'outillage de contrats aux usines de Sorel ne fut pas recommandé par un membre du gouvernement canadien. D'autant que le contrat original, encore une fois, fut conclu avec le gouvernement britannique. Le nouveau contrat fut accordé par le ministère des munitions.

Section St-Edouard-St-Etienne de l'Association libérale St-Denis-Dorion

La section St-Edouard-St-Etienne de l'Association libérale St-Denis-Dorion tiendra sa réunion ordinaire du mois de mars à la salle Gauthier, 6558 rue St-Denis, ce soir, à 8 h. 30, sous la présidence de M. F.-A. Panneton, président de la section et président général de l'Association.

Des rapports très importants seront soumis à l'assemblée et des orateurs distingués porteront la parole. Me Azellus Denis, député de St-Denis aux Communes, Me Paul Gauthier, n.p., député de Laurier à Québec, M. J.-Emile Dubreuil, député de Jeanne-Mance à Québec, et Jos.-A. Francoeur, député de Mercier à Québec, seront présents à cette importante réunion. Tous les membres de la section et des autres sections de l'Association, ainsi que tous les libéraux du comté, sont cordialement invités.

Nouveaux succès grecs en Albanie

Athènes, 10. (P.A.). — Le haut commandement grec a dit, ce soir, que son armée d'Albanie s'était emparée de positions italiennes fortifiées et qu'elle avait pris 300 autres prisonniers, en plus d'infliger à l'ennemi de lourdes pertes. Il ajoute que l'offensive que les fascistes ont commencée dimanche, ne leur a rien donné. L'aviation d'Athènes a accompli de l'excellente besogne au front et ses bombes ont détruit au moins un tank.

Hier, on avait révélé que les Grecs avaient pris 2,500 prisonniers, dans le secteur de Tepeleni. Les Grecs attendent pour bientôt la chute de cette place que la 11e armée fasciste défend depuis le mois de décembre contre tous les assauts qu'on lui porte.

FILMS!

JOUR NUIT en 2 heures

EN TOUTE SAISON VOS FILMS SONT DEVELOPPES & IMPRIMES EN DEUX HEURES - appelez à la PHARMACIE MONTREAL

HA.7251

Tokio et Rome en ont contre les Etats-Unis

(Suite de la page 1)
munitions et d'autres instruments de guerre quittent les Etats-Unis. Il faut, pour qu'ils aient quelque valeur, qu'ils arrivent à leur destination.

Londres ne fera aucune faveur à Vichy

(Suite de la page 1)

Lord Halifax a refusé de commenter la déclaration de Darlan, de dire à quoi elle pourrait mener. Dans d'autres milieux où l'on est tenu à beaucoup moins de réserve, on a dit que l'usage que la France aurait l'intention de faire de sa flotte peut lui faire courir des risques aussi grands qu'à la Grande-Bretagne. Si les Français perdent des navires de guerre, en effet, en combattant la marine militaire anglaise, ils affaibliront certainement leur position dans les négociations qu'ils devront entamer un jour avec les nazis.

Vichy, 10. (P.A.). — Le gouvernement français a donné avis, aujourd'hui, que sa marine militaire escorterait ses navires marchands et les défendrait contre toute attaque, si le gouvernement britannique continuait de soumettre la France au blocus. C'est l'amiral Jean-François Darlan, vice-président du conseil des ministres et ministre aux affaires étrangères, qui, en présence du maréchal Philippe Pétain et de M. Jean Achard, ministre du ravitaillement, a fait connaître à des représentants de la presse des Etats-Unis la nouvelle ligne de conduite que le régime de Vichy adoptait.

"Si les Britanniques, a dit l'amiral Darlan, continuent de nous soumettre aux rigueurs du blocus, ce qui, à mon avis, est parfaitement idiot, je serai dans l'obligation de demander l'autorisation d'armer et de protéger nos navires marchands. Il faut que le peuple de France mange à sa faim. Je ne tolérerai rien qui pourrait l'empêcher de se nourrir. Les Allemands sont plus généreux et ils comprennent mieux que les Anglais les lois de l'humanité."

(La B.B.C. a ainsi commenté cette déclaration de l'amiral Darlan: "Dans toutes les parties de l'Europe occupée, on doit avoir été très surpris d'apprendre que les nazis ont saisi de la place à la générosité dans leurs plans. Il est facile de voir que le véritable but des Allemands est de briser la Grande-Bretagne et la France." Dans les milieux bien informés de Londres, on a laissé entendre que le blocus continuera d'être en vigueur, quelle que soit la protection que la France accordera à ses vaisseaux marchands. On ajoute, dans la capitale anglaise, que l'on n'a rien reçu d'officiel au sujet de la déclaration de l'amiral Darlan. On dit encore que ce sera une "imbécillité" de faire combattre la flotte française ou ce qui en reste contre la flotte britannique et que l'on croit que l'opinion publique française s'opposera aux projets de l'amiral Darlan, si elle s'aperçoit que des vivres français vont en Allemagne. On fait enfin remarquer que les Anglais ne se sont pas opposés à ce que la France s'approvisionne de certaines choses dans son empire de l'Afrique du Nord.)

Le "Cold Harbor", un navire que la Croix-Rouge américaine a nolisé pour envoyer des vêtements et des vivres aux enfants de France est arrivé à Marseille. Les leaders français en ont profité pour révéler que le gouvernement de Vichy a demandé aux Etats-Unis de lui envoyer 18,348,300 boisseaux de blé pour la population de la France inoccupée. L'amiral Leahy, ambassadeur des Etats-Unis à Vichy, a lui-même déclaré qu'il espérait que l'on pourrait expédier plus de vivres en France. L'amiral Darlan a dit qu'il considérait que le blocus auquel la Grande-Bretagne soumet l'Allemagne comme étant "inutile". Il a ajouté qu'il avait déclaré à l'amiral Leahy, hier soir. Ce ne sont pas quelques cargaisons de blé, a-t-il dit encore, qui affecteront l'issue de la guerre.

Le maréchal Pétain l'interrompit, ici, pour dire que les Allemands avaient décidé de retourner à la France 2,000,000 des 2,700,000 quintaux de blé qu'ils y avaient réquisitionnés pour l'armée allemande. M. Achard a assuré que les Français étaient les plus gros mangeurs de pain du monde et qu'ils ne pouvaient pas vivre sans pain. Il a ajouté que la récolte de blé dépassera à peine la moitié de ce qu'elle est en temps normal et que la France a absolument besoin de ce qu'elle demande aux Etats-Unis pour survivre. Le maréchal Pétain qui, tout le temps que dura l'entrevue avec les journalistes américains, est resté assis à côté de Darlan, a déclaré, quand celui-ci eut fini de parler: "Le pays souffre".

Le gouvernement français a aussi annoncé, dans la journée, que son cargo "Ville de Majunga" avait été capturé par un croiseur britannique, au large du Cap et que c'était le 108e navire français que les Britanniques saisissent depuis l'armistice.

Des amis de Pierre Laval disent enfin qu'il arrivera, demain, de Paris, à son château de Châteldon et qu'il viendra aussi probablement à Vichy. De nombreuses rumeurs assurent qu'on lui offrirait bientôt d'entrer dans le gouvernement, mais il a été impossible de les faire confirmer. L'amiral Jean Abrial, gouverneur général de l'Algérie, est arrivé à Vichy et il a eu un long entretien avec l'amiral Darlan. Le général Weygand est toujours en France.

Le gouvernement d'union s'en vient prédit M. J.-S. Roy

Le député conservateur de Gaspé professe cette opinion

Ottawa, 10. (Du correspondant parlementaire du "Canada"). — M. J.-S. Roy, député de Gaspé, s'est prononcé ce soir au sujet de la formation d'un gouvernement d'union.

Le député de Gaspé interprète d'abord la déclaration de M. Lapointe à l'effet qu'il ne pourrait faire partie d'un tel gouvernement et qu'il ne voit pas, dans ces conditions, quel homme de Québec pourrait en être si lui n'en est pas. M. Roy voit là de la "neutralité" et en conclut que M. Lapointe prépare sa sortie.

M. Roy se hâte d'ajouter, toutefois, qu'il "partage l'avis du ministre de la justice quand il dit qu'en raison de la réponse non équivoque du peuple à la dernière élection, le gouvernement ne peut se dérober à ses responsabilités en consentant à former un cabinet d'union."

Puis le député de Gaspé se ravise et déclare tout de suite qu'il n'accueillerait tout changement qu'il n'impliquerait pas l'abandon du principe du gouvernement responsable qui est à la base même de la doctrine politique que nous défendons.

Et M. Roy termine en affirmant que la formation d'un gouvernement national, ou son équivalent, est inévitable et que nous l'aurons avant six mois.

Telle est l'opinion du député de Gaspé, et il ne fait aucun doute, on le voit, qu'il la partage.

Bulletin météorologique

(Presse Canadienne)

Températures minimales et maximales hier. Les chiffres en caractères gras indiquent les degrés sous zéro:

	Mn. Mx.	Mn. Mx.	
Dawson	9 29	Winnipeg	17 29
Simpson	18 25	Kenora	17 24
Fort Smith	8 18	Port Arthur	25 32
Pr. Rupert	24 34	Moosonee	8 25
Victoria	42 58	Hantville	1 27
Vancouver	25 52	Par. Sound	7 24
Kamloops	25 57	London	18 49
Pr. George	21 53	Toronto	21 39
Jasper	20 45	Kingsland	14 22
Med. Hat	22 29	Halifax	21 25
Banff	4 41	Montréal	19 29
Calgary	20 39	Québec	19 27
Edinburgh	26 38	Saint-Jean	20 25
Med. Hat	22 29	Halifax	21 25
Saskatoon	4 18	Charlottetown	22 27
Battleford	12 18	Chicago	21 41
Pr. Albert	8 18	St-Paul	20 22
Regina	6 16	Los Angeles	69 79

Pronostics pour les différentes régions climatiques du Canada et de la Nouvelle-Angleterre

Valley de l'Ontario et du haut St-Laurent. — Nuageux et doux; neige ou pluie.

Valley du bas St-Laurent et lac St-Jean. — Beau et assez froid.

Golfe, Rive Nord et Baie des Chaleurs. — Nuageux et assez froid; neige.

Maritimes. — Nuageux et modérément froid; neige.

Grands Lacs et Baie Georgienne. — Nuageux; neige ou pluie.

Nord-Ouest et Lac Supérieur. — Nuageux; neige ou pluie.

Kenora et Rainy River. — Nuageux et plus froid; neige.

Manitoba. — Nuageux et un peu plus froid; neige.

Saskatchewan. — Beau et assez froid; neige.

Alberta. — Beau; peu de changement.

Nouvelle-Angleterre. — Beau et plus doux; puis, neige ou pluie.

Tél. 2-2071
Café HENRY Burger
BIERE et VINS
CUISINE FRANÇAISE
Coin des rues Principale et Laval
HULL, P.Q.
Mme HENRY BURGER

CHANGEMENT D'HORAIRE

effectif

DIMANCHE, le 16 mars

Pour renseignements complets, consultez les agents

CANADIEN NATIONAL

La guerre aux lotteries mécaniques



Cette impressionnante photo montre les "restes" de centaines de lotteries mécaniques saisies récemment par les agents de la Sûreté provinciale du Québec, sous la direction de Me Marcel Gaboury et de son adjoint, M. Louis Jarguile. Cette photo fut prise, hier matin, au sous-sol du nouveau palais de Justice, où, armés de lourdes masses, des policiers réduisent en miettes les gobe-sous. Jusqu'ici l'on a trouvé la somme de \$1,700 dans les caisses de ces machines. (Photo CANADA)

PROPOS FÉMININS

Dans le Monde

Mme Franklin-D. Roosevelt est arrivée dimanche à Golden Beach, Floride, où elle passera une dizaine de jours.

Le ministre de France, à Ottawa et Mme René Ristelhueber, ainsi que Mlle Denise Ristelhueber seront à Montréal jeudi. Ce soir-là M. Ristelhueber prononcera une conférence au Ritz Carlton sous l'égide de l'Alliance Française.

Le mercredi 19 mars sera célébré dans l'intimité le mariage de Mlle Yvette Lefort, fille de M. T. Lefort, avec l'officier-aviateur W.-J. Allen Henry de la R.C.A.F. de Bradford, Ont., fils de M. W. Henry, décédé, et de Mme Henry, de Westmount.

Le Montreal Women's Club offrira un déjeuner à l'hôtel Mont-Royal le lundi 17 mars. Mlle Elizabeth Monk sera la conférencière invitée.

Mlle Lucile et Madeleine Rouleau, de Berthierville, font un séjour à Saint-Sauveur.

Mlle Jocelyne Benoit est actuellement à Québec l'invitée du baron et de la baronne d'Avray.

M. et Mme J.-O. Asselin sont rentrés à Montréal après un court séjour à Québec.

Assisteront au 8e Festival Sportif annuel de la Ligue de Hockey "Dépression" qui aura lieu le lundi soir, 17 mars, à l'Aréna St-Laurent, au profit de la St-Vincent-de-Paul: MM. et Mmes Jean Berthiaume, Léo Bernier, Laurent Julien, Henri Richard, Maurice Coupal, André Chapat, Albert Labrière, Wilfrid Durand, Fred St-Cyr, André Bernardin, Maurice Bernardin, Jean Arnoldi, Maurice Trudeau, Bob Laffleur, Maurice Fortier, Gaston Lacroix, Beaudoin Handfield, Paul Riou, Paul Ethier, Paul Fontaine et Walter Ryan. Mlle Marcelle-Andrée Champagne, Lucille Radu, Denyse Quintal, Monique Jobin, Betty Macdonald, Doreen Hankey, Fernande Rolland, Cécile Rolland, Françoise Merrill, Germaine Weeks, Françoise Desrosiers, Lorette McNichols, Jeanne Blain, Madeleine Piché, Lily Hurtubise, Irène Duval, Colette Bouchard, Frey Roy, Monique Trépanier, Thérèse Trépanier, Margot Boisvert, Madeleine Boivert, Rachelle Trépanier, Madeleine Meloche, Madeleine Lussier, Pauline Meloche, Mireille Thibault, Marguerite Bourgoin, Mimi Prince, Jeanne Lacroix, Madeleine Cordeau, Jacqueline Dupré, Germaine Desrosiers, Yvonne Desrosiers, Anne-Marie Jarry, Cécile Robichon, Suzanne David, Gisèle Godbout, Gaétane Valois, Madeleine Garceau, Louise Lacombe, M. Lambert, Pierrette Marcoux, Jacqueline Moquin, Suzanne Marcoux, Gaétane Gervais, Madeleine Moquin, Thérèse Intersornici, Pauline Parent, Mireille Parent, George-Fergusson et Madeleine Parent.

MM. Paul Ladouceur, Marcel Prud'homme, Maurice Moussette, Gérard Lemieux, Emile Lavigne, Maurice Lemieux, Gerry Renaud, André Gervais, Jacques Corbeil, Roland Bonin, Marc Rolland, Guy Mongeau, Lucien Hurtu, André Berthiaume, Fernand Collet, André Lefavre, André Quimet, Paul Hurléau, John Pauguelo, Jacques Ethier, Pierre Beaudoin, René Dansereau, Yves Laurier, Dollard Mathieu, Bernard Parent, Raymond Mathieu, René Drouin, Guy Drouin, Jacques Rolland, Olivier Decarie, Guy Bernier, Chas. Viau, Dr Jules Tétrault, Raoul D. Gadbois, Jean Dorais, Yves Pelletier, Gaston Beaudet, René Beaudet, Jacques R. Rolland, Jean Lamontagne, Bernard Rolland, Pierre Dionne, George Reid, Henri Masse, Luc Choquette, Ovide Grothé, Jean Grothé, Louis Berthiaume, Jean-Paul Lemieux, Roger Decarie, Claude Decarie, Pierre-Paul Ranger et Maurice Tanguay.

Mlle Daisy Rousseaux est retournée à Hamilton après avoir fait un court séjour en ville l'invitée de Mme Arthur Maurice.

Mme L.-J. Mathieu, de Québec, annonce les fiançailles de sa fille, Françoise, avec M. Victor Livernois, fils de M. et de Mme Jules Livernois.

Mme HENRIETTE TASSE qui parlera du "Salon de la Duchesse d'Angoulême" à la réunion du Club Wilfrid Laurier des Femmes Libérales de Montréal, coté après-midi.



Même les enfants travaillent pour la Croix Rouge

A la sortie des classes au lieu de prendre part à des jeux, les écoliers se rendent utiles

Les bénévoles des sections de la province qui s'affairent à leurs tricot ou à leurs morceaux de couture ne sont pas seules à aider la Société de la Croix Rouge, à Montréal. Depuis plusieurs semaines, pour une large part, le service de travail du département de la Croix Rouge de la Campagne à la Maison de la Croix Rouge se fait comme par magie, grâce à l'aide généreuse offerte d'un groupe d'écoliers de High School, tous membres de la Croix Rouge de la Jeunesse.

Ces jeunes garçons et ces fillettes viennent aux quartiers généraux de la Division, rue Saint-Antoine, chaque jour après leurs heures de classes et le samedi matin encore. On leur confie le travail de classification et de classement des cartes, la vérification des fichiers, la mise sous enveloppe du courrier. Ils s'en acquittent parfaitement, sous la direction du département de la campagne qui ne tarit pas d'éloges sur leur compte et les félicite de leur fidélité au travail. La différence dont ils donnent d'abondantes preuves.

Le groupe des garçons fait la plus grande part de la tâche qui lui est confiée le samedi matin. Il s'agit alors pour eux non seulement de classer et classifier des fiches, mais aussi d'aider au service de polygraphie chargé de l'impression des instructions aux sections et de préparer celles-ci pour l'expédition par poste.

Des adultes ont aussi offert leurs services au département de la Campagne. Un groupe de 15 jeunes filles de bureau y viennent plusieurs soirs chaque semaine, mettent à jour le travail de dactylographie et les renseignements du fichier. Plusieurs jeunes employés de banques de la ville prêtent aussi leur collaboration, certains soirs où pour un motif quelconque il y a tant à faire que le personnel régulier se voit débordé.

Progrès vertigineux

Boston, 10. — Le Canada qui avait moins de 5,000 aviateurs au début de la guerre, en a maintenant plus de 40,000, déclarait samedi dernier sir Herbert Ames, de Montréal, au cours d'une allocution.

Une section de la Croix Rouge tient une assemblée

Mlle Marie-J. Ouimet est réélue présidente pour la section des "Festivals de Montréal"

L'assemblée annuelle de la Section Croix Rouge des "Festivals de Montréal" a eu lieu au bureau 1006, Edifice Dominion Square, ces jours derniers.

Mlle Marie Ouimet, en l'absence de Mme M. Letondal, secrétaire-trésorière, a lu le rapport de l'année et a annoncé qu'il y avait quatre groupes, ceux de Mmes L. Barsalou, L. Beauchamp, A. Dorais et de Mlle Marie-Thérèse Paquin, en plus les auxiliaires individuelles, les religieuses de la Congrégation, les Soeurs Grises, Soeur Denis de l'Hospice Ste-Cunégonde, donnant un total d'une vingtaine de Dames qui font partie de l'organisation.

Du bureau, on a envoyé 3,995 morceaux d'hôpital, 2,101 de lainages pour l'armée, et 640 pièces pour les réfugiés. Plusieurs couvertures de laine ont été envoyées à la Croix Rouge.

En ce moment toutes les dames sont occupées à faire non seulement le travail ordinaire pour l'armée, la marine et l'aviation mais aussi à confectionner 50 trousses complètes pour les enfants de la Grande-Bretagne.

Tous les membres du comité ont été élus pour un nouveau terme. Ce sont: Mlle Marie J. Ouimet, présidente, Mme P. Beaulac, Mme S. L. Cuddy, Mme J. L. Décarie, Mlle E. E. Ouimet, conseillères, Mme Marthe D. Letondal, secrétaire-trésorière.

La St-Thomas au Grand Séminaire

La fête de saint Thomas d'Aquin a été célébrée avec éclat

Comme par le passé, la fête de St-Thomas d'Aquin a été célébrée avec éclat au Grand Séminaire de Montréal. Des élèves de différents cours se sont fait entendre dans des travaux d'histoire et d'écriture sainte, et dans un débat sur l'action catholique.

A la première séance, présidée par M. le supérieur R. Lesieur, p.s.s., M. Jean-Charles Bériault présenta un travail sur "la survivance de l'Eglise du Christ". Après avoir décrit la pénible situation de l'Eglise dans le monde contemporain, M. le confesseur démontra, à l'aide de l'histoire, que l'Eglise catholique survivra: "Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle".

M. Frédéric Wilson parla du Christ, modèle d'obéissance pour tous les chrétiens. Utilisant abondamment les épîtres de St-Paul, M. Wilson montra surtout le côté humiliant, mais divin, de l'obéissance chrétienne.

Mgr O. Maurault, p.s.s., recteur de l'Université de Montréal, présida la deuxième séance. Un débat sur "les pieuses associations de fidèles et l'action catholique" mit aux prises MM. S. Govenlock et R. Forest, G. Lalonde et le Fr. G. Bertrand, c.s.c. Ces derniers soutenaient contre les deux premiers que les pieuses associations de fidèles ne font pas partie de l'action catholique et qu'elles doivent continuer d'exister en dehors de ses cadres.

Mgr le président, après avoir félicité les élèves de leur intéressant débat, exprima son espoir de voir "au moins quelques facultés" installées pour de bon à la montagne avant longtemps. Dans ce nouveau immeuble, une place de choix sera réservée à l'Institut Pie-XI.

Son Excellence Mgr J. Charbonneau, retenu par son ministère, a tenu à prendre le dîner de famille avec les professeurs et les élèves.

Refusés à un nazi

Berlin, 10. — Le Deutsche Zeitung, in den Niederlanden, journal d'Amsterdam, publié dans son édition du 7 courant une nouvelle d'après laquelle les autorités catholiques avaient refusé d'administrer les derniers sacrements à un membre du parti nazi "tué accidentellement quelques jours auparavant".

La Couture Chez Soi

La jaquette nouvelle

Patron No 9672
Selon les derniers décrets de la mode printanière la jaquette est devenue indispensable, qu'elle soit de tissu assorti à une robe d'après-midi ou qu'on la choisisse d'une couleur contrastante. Pour le matin une jaquette de laine quadrillée est du meilleur goût avec une jupe de ton neutre. Ici nous vous présentons la nouvelle jaquette à épaules arrondies, à manches droites et dont le corsage est un peu plus long. Cette jaquette n'a pas de col et celui de la robe se rabat par-dessus, ce qui est très joli quand il est de dentelle ou d'organdi blanc. La robe est d'une grande simplicité de lignes: la jupe faite par panneaux est assez ample.

Le patron No 9672 se fait dans les grandeurs 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46 et 48. La grandeur 36 demande pour la robe et la jaquette 5 1/2 verges de tissu de 39 pouces de largeur.

Vous pouvez vous procurer ce patron en faisant la demande au Service des Patrons, Le CANADA, 33 ouest rue Saint-Jacques. Envoyez la somme de vingt sous en monnaie ou par bon de poste. Ayez soin d'indiquer exactement le numéro du patron choisi et la grandeur désirée. Les patrons ne sont pas en vente aux bureaux du CANADA. On est prié de prendre note que les timbres-poste ne sont plus acceptés.



Sarah Churchill bien vivante

Londres, 10. — Une rumeur courait ce matin à l'effet que Sarah Churchill-Oliver, fille du premier ministre Winston Churchill, avait été tuée dans un récent bombardement. Mais le secrétaire de son mari déclare qu'elle est en parfaite santé. Elle se rend en route pour Bradford, où elle doit participer à un concert.

SI VOTRE NEZ "SE BOUCHE" LA NUIT

Vous empêchez de respirer et de dormir

MÉDICAMENT A 3 FINS
Voici une bonne nouvelle. Si votre nez "se bouche", la nuit, et rend la respiration difficile, mettez-vous du Va-tro-nol dans chaque narine. Le Va-tro-nol fait 3 choses importantes: (1) il contracte les muqueuses gonflées, (2) calme l'irritation, (3) aide à débarrasser les voies nasales des mucosités qui les obstruent, et soulage la congestion passagère. Il vous apporte plus de bien-être, facilite la respiration, provoque le sommeil... Rappelez-vous ceci: il aide à empêcher bien des rhumes de se déclarer, s'il est employé à temps. VICKS VA-TRO-NOL

LE REPOS EN VOYAGE
NEW YORK
PHILADELPHIE
WASHINGTON
par le
WASHINGTONIAN
CANADIEN NATIONAL
Gare Bonaventure
Montreal, 9h 15 p.m.
Chaque semaine
TOUT LES JOURS

HOLT RENFREW



Ensembles \$35

MANTEAUX de FINE LAINE ANGLAISE

bleus de marine ou noirs

ROBES DE CREPE IMPRIME

du même ton ou

d'une couleur formant contraste

Trois modèles élégants: le premier, avec un pardessus croisé sur la poitrine; le second avec des plis ingénieux à la taille et une ceinture; le troisième, seulement esquissé. Evidemment, les robes sont aussi différentes.

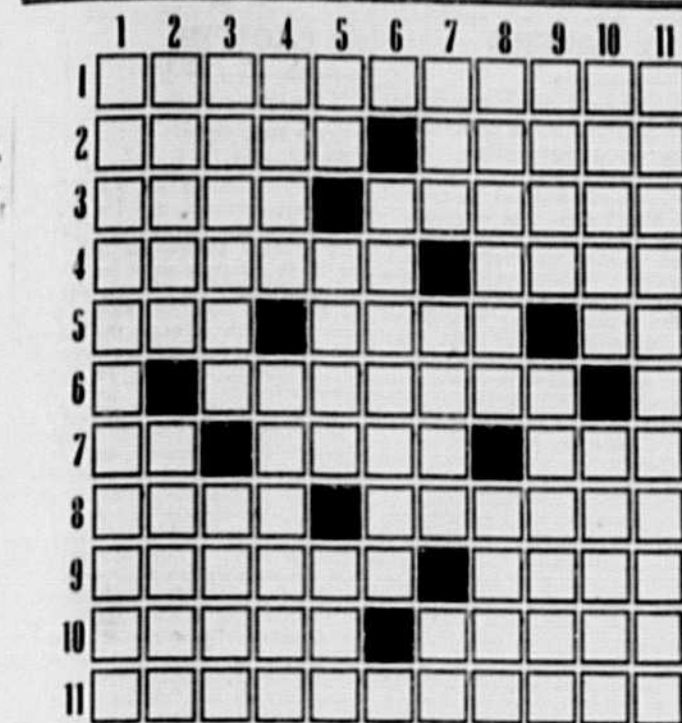
NOUVELLES ROBES: 16.75 ET PLUS

angle Sherbrooke et de la Montagne



Un petit bakou à l'orientale d'un beau vert jade s'harmonisera avec le manteau ou l'ensemble de lainage beige que vous porterez au printemps. Une rose rouge est piquée sur le bord

Les MOTS CROISÉS du "CANADA"



HORIZONTALEMENT

1—Auteur d'un libretto.
2—Poisson de mer péché en spirale.
3—Pronom personnel, pluriel de "tu".
4—Signifie avec autorité. — Est un certain poids.
5—Roue de poulie. — Manière d'être, situation. — Symbole chimique du titane.
6—Végétaux employés comme aliment.
7—Connaissance d'une chose. — Action de tirer. — Rivière d'Alsace.
8—Titre habituellement donné à l'empereur de Russie. — Petite crasse.
9—Inclinations, narrations de faits. — Confondre en un.
10—Griffer une ente sur. — Plume longue des ailes des oiseaux.
11—Qui ont été soumises à la stérilisation.

VERTICALEMENT

1—Groupe d'oiseaux passereaux auquel appartiennent les guillemots, etc.
2—Image peinte représentant la Vierge. — Font usage.
3—Tentant de la bête brute. — Action.
4—Pria une teinte rose. — Anneau de métal.
5—Fossé. — Préparé en blanc en parlant des peaux de mouton. — Rasse.
6—Amènes à l'état de la plus grande condensation possible.

SOLUTION DU PROBLEME PRECEDENT

1 LATITUDINAL
2 ACHROMATIQUE
3 PIERRE ECOS
4 EN ET AMIDE
5 SEME IL FI
6 SALIFIE ET
7 TET OS CR E
8 A ABS FOEHN
9 PAPE COUCOU
10 INACCOUTUME
11 SENSORIALES

7—Cacha. — Qui a une saveur rude et désagréable. — 23416.
8—Rasse aptitude. — 3416.
9—Ancêtre; seigneur. — Qui est à elle.
10—Proposition de boire à la santé de quelqu'un. — Poil épais, du mouton.
11—Entailles.

Le Bridge-Contrat

Déclaration d'ouverture

La main de Sud peut servir d'exemple pour une déclaration d'ouverture d'une levée à sans-atout avec un compte de quatre levées d'honneurs et une distribution balancée. Nord surenchérit par un saut de trois levées à trèfle parce que la force des hautes cartes à son jeu est un peu trop intéressante pour demander d'un coup la manche à sans-atout. Si Sud cédait un maximum pour sa déclaration d'ouverture un contrat de chelem peut être possible.

Sud est maintenant forcé de continuer les enchères jusqu'à la manche et puisqu'il n'en coûte rien pour le moment il annonce ses carreaux afin de renseigner le partenaire au cas où celui-ci voudrait atteindre un contrat beaucoup plus élevé. Nord répond par trois levées à sans-atout et laisse Sud décider du reste; celui-ci a déclaré toute la force de sa main et ne doit dépasser le palier de la manche.

Donneur: Sud.
Aucun vulnérable.

♠ 983
 ♥ DK2
 ♦ DV9
 ♣ ARV3

♠ D105
 ♥ 10543
 ♦ 5742
 ♣ 97

♠ RS73
 ♥ RV7
 ♦ 53
 ♣ D1054

♠ AV4
 ♥ A96
 ♦ AR106
 ♣ 652

Les déclarations:

	Ouest	Nord	Est
1 SA	pas	3 SA	pas
3	pas	3 SA	tous passent

Entame: Trois de cœur.

La neuvième levée

Dès le début de la marche du coup, le Déclarant s'applique à trouver la neuvième levée nécessaire pour accomplir son contrat. Il est assuré de gagner quatre levées à carreau, deux à trèfle, une à pique et un à cœur et le renseignement obtenu par le jeu du Valet par Est à la première lui permet de croire qu'il gagnera une autre levée à cœur.

FEUILLETON DU "CANADA"

L'Alezan Sauvage

— par ZANE GREY —
Traduit de l'anglais par CHARLES GROLLEAU

Un accident survenu à nos pressés a fait qu'hier matin un grand nombre de nos abonnés n'ont pas reçu leur journal. A leur intention, nous répétons aujourd'hui la trame de notre feuilleton qui a été publiée lundi.

No 38 (suite) 11 mars 1941

Ina dormait encore quand, le lendemain matin avant l'aube, Marvie vint la réveiller en faisant du bruit à sa porte. Elle dut, malgré ses vives protestations, se lever, prendre en hâte un vêtement. Mais il ne répondit à ses questions que par des monosyllabes, la supplia de lui prêter sa jumelle, disant qu'il y avait des chevaux sauvages sur la glace et qu'elle devait sortir bien vite pour voir cela. Elle lui demanda alors d'aller lui chercher de l'eau chaude, lui promettant sa jumelle. Quelques instants, le jeune garçon était de retour et pen-

Chronique ouvrière

Les électriciens félicitent l'hon. T.-D. Bouchard

La Corporation des électriciens remercie le ministre d'avoir "combattu pour l'imposition d'une taxe d'affaires à tous ceux qui exercent un métier sur une base commerciale" — Une déclaration

La Corporation des électriciens de la province de Québec tient à féliciter le ministre des travaux publics et de la voirie, l'hon. T.-D. Bouchard, "d'avoir assuré l'acceptation d'une modification à la charte de Montréal prescrivant que les personnes exerçant un métier et faisant affaires dans ce domaine, sont tenues de payer une taxe d'affaires. Cette modification avait été proposée par le conseil municipal de Montréal.

"Notre corporation demande depuis six ans, dit M. P.-J. Laganière, que la Loi des électriciens soit modifiée de façon à faire disparaître ces électriciens qui, possédant deux permis, celui de compagnon et celui d'entrepreneur, récoltent des deux mains sans être obligés de payer les taxes imposées à ceux qui sont ouvertement des entrepreneurs. C'est pourquoi nous voulons féliciter M. Bouchard".

M. Laganière ajoute que la corporation a entièrement raison de de-

Nouvelle modification au contrat collectif des métiers de la construction de Montréal

Le contrat collectif des métiers de la construction de Montréal est modifié cette semaine, suivant un arrêté ministériel publié dans la "Gazette Officielle de Québec". La nouvelle Juridiction industrielle comprend désormais "tout travail de bâtiment, de construction ou de génie civil, y compris les opérations d'ouvriers qualifiés employés dans les édifices publics, faisant du travail de paysagistes (excepté le travail d'entretien) et travaillant sur les routes, et elle

Les plombiers et les poseurs d'appareils de chauffage réclament \$1 de l'heure

Le Syndicat des plombiers et des poseurs d'appareils de chauffage réclame un salaire de \$1 de l'heure pour les ouvriers du métier, dans un mémoire qu'il vient de remettre à M. Laurent Hirbourn, président de la section des mécaniciens en tuyauterie de l'Association des Marchands détaillants. Ce mémoire servira de renouvellement de la convention collective de travail.

Le syndicat réclame également la limitation de la durée du travail à quarante-quatre heures par semaine et la limitation quotidienne à huit heures: de 8 h. du matin à midi et de 1 h. à 5 h. de l'après-midi. Il demande que salaire et demi soit payé après huit heures de travail par jour et double salaire après minuit jusqu'à 7 h. du matin.

Le Syndicat croit que les compa-

Le local 790 félicite MM. Asselin et Marler de leur opposition au solotram

Le local 790 de l'Union internationale des employés de tramways félicite MM. J.-O. Asselin et George Marler, respectivement président et membre du Comité exécutif de la ville de Montréal, de leur attitude devant le comité qui enquête sur les affaires de la Compagnie des tramways de Montréal. Les deux conseillers municipaux ont déclaré, samedi dernier, être fermement opposés au solotram.

Certaines classes de cordonniers recevront une augmentation de 10 pour cent en juillet

Les classes cinq et six, déterminées par le contrat collectif de l'industrie de la chaussure, recevront leur augmentation de salaires de dix pour cent le 1er juillet prochain. Les autres classes d'ouvriers des ateliers ont droit à cette hausse de salaires depuis le 1er février dernier. Il est entendu également que les manufactures de chaussures du comté de Beauce accorderont cette augmentation à leurs employés à compter du 1er juillet prochain.

C'est ce qui a été décidé, dernièrement, au cours d'un entretien des manufactures et des unions de l'industrie au ministère provincial du travail. Les modifications sont publiées cette semaine dans la "Gazette Officielle de Québec". Elles seront en vigueur dans une trentaine de jours, si aucun des intéressés ne s'y oppose.

Le contrat déclare aussi que les taux de salaires devront être révisés deux fois par an, le 1er janvier et le 1er juillet, suivant la statistique fédérale du coût de la vie. Les rajustements seront effectués, si le coût de la vie augmente ou diminue dans une moyenne de cinq pour cent. L'industrie se basera sur les statistiques du mois de février pour rajuster les salaires, le 1er juillet prochain, et sur

dit-elle à mi-voix. Quel dommage que Ben soit si loir.

—Oh! mon Dieu! gémit Marvie.

—Voyons, jeune fou. Est-ce que tu deviens aussi sauvage que Ben? —Ina, regarde, regarde le cheval qui est en tète! crie le gamin et lui mit la jumelle devant les yeux.

Après quelques instants, Ina put apercevoir ce que lui signalait son frère.

—Marvie! cria-t-elle à son tour. Un cheval roux!... Est-ce cela que tu voyais? Dieu! Qu'il est beau.

—C'est tout ce que tu vois? demanda Marvie avec un petit rire ironique. Il est roux. C'est un alezan.

—Oui, je vois, Marv.

—Et bien?

—Et bien, quoi? gamin.

—C'est California Red, l'étalon sauvage dont Ben est tombé, déclara Marvie d'un ton solennel.

Ina faillit laisser tomber la jumelle, mais elle se reprit, regarda de nouveau, toute tremblante.

—Allons là. Je trouve que Ben a raison, murmura-t-elle.

—Qu'est-ce que ces cris? demanda Marvie qui venait de se retourner.

—Regarde les cowboys, répondit Ina... Ce sont les cowboys, eux aussi, les chevaux. C'est pour cela qu'ils poussent des cris...

—Sœur! sœur! Ta jumelle! Et après une seconde de recherche, le jeune garçon sursauté, s'exclama: "Des cavaliers arrivent sur la lac... Trois d'un côté, trois de l'autre... Qu'est-ce que c'est? Je parie que Ben

rard, y fera un compte rendu de ses travaux.

Séance du comité exécutif du Conseil de la construction

Le comité exécutif du Conseil des métiers de la construction des Syndicats catholiques tiendra séance ce soir, à 8 heures au No 1231, rue De Montigny. On y discutera de questions d'un intérêt particulier.

Réunion mensuelle des fonctionnaires municipaux

Le Syndicat des fonctionnaires municipaux tiendra une réunion mensuelle ce soir, à 8 heures au No 1231, rue De Montigny, sous la présidence de M. Alphonse Bourdon. Les membres sont instamment priés d'y assister pour discussion de questions d'un intérêt particulier.

Assemblée des maîtres plâtriers et lateurs

Les membres de l'Association des maîtres plâtriers et lateurs sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir, à 8 heures, au No 1482, boulevard Morgan. Des questions d'un intérêt particulier sont à l'ordre du jour.

Les femmes excellentes percepteurs de l'impôt

Londres, 10. — Comme percepteurs de l'impôt sur le revenu, les femmes anglaises ont eu un succès extraordinaire. Les maris prétendent qu'il n'y a rien de surprenant depuis le temps qu'elles s'exercent sur l'enveloppe de paille de leurs maris.

Jusqu'à l'année dernière l'emploi de percepteur était interdit aux femmes. Maintenant elles sont partout; jusque chez les fermiers et chez les marins, elles harassent les retardataires.

Fédération des Oeuvres de Charité canadiennes-françaises

Quelques opinions... sur la campagne de charité

"Au nom des vingt-et-une oeuvres qui lui sont affiliées, la Fédération des Oeuvres de Charité Canadiennes-Françaises sollicite, en ce moment, la générosité de nos concitoyens. Il faut que cet appel soit entendu, en dépit des difficultés de l'heure présente.

Ceux qui souffrent à nos côtés comptent sur chacun de nous pour obtenir le minimum de secours requis pour soulager leurs misères. C'est notre devoir de le leur donner.

J'invite donc tous nos compatriotes à répondre, dans toute la mesure de leurs moyens, à l'appel de la Fédération pour que nos oeuvres puissent continuer, auprès de leurs protégés, le travail admirable qu'elles ont jusqu'ici poursuivi."

Soirée en l'honneur de M. J.-C. Beauchamp à la section Côte-Cherrier

La section Côte-Cherrier, de la Société Saint-Jean-Baptiste, fera son assemblée mensuelle le mercredi soir 12 mars prochain, à 8.15 heures, dans la salle de l'école Cherrier, rue Cherrier.

A cette assemblée les directeurs de la section offriront à M. J.-C. Beauchamp, ancien président général de la Société, et président honoraire à vie de la section Côte-Cherrier, les vœux de bonheur, santé et longévité. Des membres de la section féminine, portant costumes des provinces de France, offriront à M. Beauchamp, les hommages de leur groupe.

Il y aura au cours de l'assemblée projection de films documentaires sur la vie des abeilles et autres sujets.

On servira à l'assistance du jus de pommes de St-Hilaire.

Les membres de l'Ordre du Billier sont priés de porter l'insigne. (C.)

Aux MANUFACTURIERS

Utilisez nos services de comptabilité de prix de revient et moyen votre propre export ou rationalisation.

JOHN S. HOWE
SUIT 2001, rue Craig — T.A. 8106

Protection Permanente



PRIME ANNUELLE, \$5000 ASSURANCE-VIE

Age à l'Emission	Première 3 Ans (Général)	4e année et ensuite (avant de déduire le dividende)	Paiement Net de la 4e Année (réduite de dividende de 1941, employée seulement pour le calcul des dividendes, voir C-1000000)
20	\$69.20	\$81.40	\$66.40
25	79.10	93.05	76.60
30	91.75	107.95	89.55
35	108.55	127.70	106.40
40	130.90	154.00	128.50
45	160.60	188.95	157.40
50	199.85	235.10	194.95

Le dividende à la fin de la 3ème année peut être employé à réduire la prime de la 4ème année. La dernière colonne indique le paiement net sur cette base, en vertu de notre échelle de dividende de 1941. Ce chiffre n'est pas garanti pour l'avenir mais n'est fourni que pour illustrer le principe en pratique. Les dividendes d'année en année dépendront entièrement de l'expérience future.

ÉMISE AUX ÂGES DE 10 A 66 ANS, INCLUSIVE

UNE POLICE DE MAINS EMPLOIS

Contient toutes les dispositions régulières — valeurs-espèces si vous êtes vivant

Obtenez l'Opuscule de l'Agent ou du Bureau Local ou du Siège Social

THE PRUDENTIAL

INSURANCE COMPANY OF AMERICA
SIÈGE SOCIAL, NEWARK, NEW-JERSEY

Succursales dans toutes les Principales Villes du Canada

Elle refit en hâte sa coiffure et rejoignit Marvie qui reprit ses confidences: "Viens vite, lui dit-elle, nous ne devons rien perdre de ce qui va se passer. Mère est descendue au bureau. Setter et Dad voulaient qu'elle signât des papiers. Elle ne voulait pas. Alors Setter s'est moqué et cela a rendu papa à moitié fou. Ils étaient tous les deux dans un bel état quand Mr. Ide est entré.

Le père de Ben! s'écria la jeune fille.

—Oui. Un vrai hibou. Mais son arrivée a fait cesser la dispute. Setter l'a pris dans sa cabane où ils sont maintenant. Père m'avait chassé du bureau, mais j'ai trouvé moyen d'entendre quand même. Il a dit à maman qu'il était content qu'elle n'ait pas signé. Et il en a dit de toutes les couleurs sur Setter. Alors maman a dit: "Ce n'est pas du nouveau pour toi." Alors il a répondu: "Oui, mais il est trop tard. Je ne céderai pas. J'irai en prison avec Ben Ide. C'est cela qui me tourmente, la façon dont Setter pourchasse ce pauvre garçon. Nous allons en voir de drôles."

—Oh! Marv, père a dit cela? fit la jeune fille en saisissant la main de son frère. As-tu entendu autre chose?

—Non. Un cowboy a crié que Judd approchait. Alors je suis venu bien vite te prévenir.

—Aors. On peut voir Ben?

—Oui. Sur la route. Regarde.

Mais la jeune fille repoussa la jumelle qui lui tendait Marvie et tous

(à suivre)

L'horaire des spectacles

PALACE
"Mr. and Mrs. Smith"
12 h. 15, 2 h. 15, 4 h. 15, 6 h. 15, 8 h. 15, 10 h. 15
"Eddie Rector's Non-Belligerent"
12 h. 15, 2 h. 15, 4 h. 15, 6 h. 15, 8 h. 15, 10 h. 15
CAPITOL
"Fathers' Men"
12 h. 15, 2 h. 15, 4 h. 15, 6 h. 15, 8 h. 15, 10 h. 15
"The Philadelphiad"
12 h. 15, 2 h. 15, 4 h. 15, 6 h. 15, 8 h. 15, 10 h. 15
CINEMA DE PARIS
"Le Révolte"
12 h. 15, 2 h. 15, 4 h. 15, 6 h. 15, 8 h. 15, 10 h. 15
ST-DENIS
"The Philadelphiad"
12 h. 15, 2 h. 15, 4 h. 15, 6 h. 15, 8 h. 15, 10 h. 15
LOEW'S
"The Philadelphiad"
12 h. 15, 2 h. 15, 4 h. 15, 6 h. 15, 8 h. 15, 10 h. 15

4^e et DERNIERE SEMAINE

STEWART HEPBURN GRANT
"The Philadelphia Story"
12 h. 15, 2 h. 15, 4 h. 15, 6 h. 15, 8 h. 15, 10 h. 15
LOEW'S
"The Philadelphiad"
12 h. 15, 2 h. 15, 4 h. 15, 6 h. 15, 8 h. 15, 10 h. 15

LOMBARD
"Mr. and Mrs. Smith"
12 h. 15, 2 h. 15, 4 h. 15, 6 h. 15, 8 h. 15, 10 h. 15
ST-DENIS
"The Philadelphiad"
12 h. 15, 2 h. 15, 4 h. 15, 6 h. 15, 8 h. 15, 10 h. 15
PALACE
"Mr. and Mrs. Smith"
12 h. 15, 2 h. 15, 4 h. 15, 6 h. 15, 8 h. 15, 10 h. 15

TALL, DARK AND HANDSOME
"Ride Kelly Ride"
12 h. 15, 2 h. 15, 4 h. 15, 6 h. 15, 8 h. 15, 10 h. 15
CAPITOL
"Fathers' Men"
12 h. 15, 2 h. 15, 4 h. 15, 6 h. 15, 8 h. 15, 10 h. 15

SHERIDAN BRENT
"Honey Moon for Three"
12 h. 15, 2 h. 15, 4 h. 15, 6 h. 15, 8 h. 15, 10 h. 15
PRINCESS
"Fathers' Men"
12 h. 15, 2 h. 15, 4 h. 15, 6 h. 15, 8 h. 15, 10 h. 15

LA CORDIALE BIENVENUE, ASSURÉE AUX MEMBRES
ET DE LA METALLURGIE
VOUS ATTEND
CHEZ Maurice
1244 ST. CATHERINE ST. W.
RESERVATIONS - MA. 4114
Six nouveaux numéros pour votre agrément
Ouverture ce soir pour la première fois
Production complète de Broadway - 15 Danseuses
avec dîner de luxe - 6 h. - 10 h. p.m.
Deuxième représentation 12 h. 30 p.m.
DEUX EXCELLENTS ORCHESTRES DE DANSE
Hal continué
LE BAR DE COQUETELS HAWAÏEN
Harriet et Claire avec son petit piano
LE TOUT \$1.25 - PAS DE FRAIS DE COUVERT

Musique-Cinéma-Radio-Théâtre

Desiré Defauw au Plateau ce soir

Mlle Germaine Malépart jouera le concerto en ré mineur de Mozart

Le concert de ce soir à l'Auditorium du Plateau ramènera au pupitre chef d'orchestre belge Desiré Defauw. L'artiste invité sera l'excellente pianiste canadienne Mlle Germaine Malépart.

Le programme comprendra: La symphonie du Nouveau Monde d'Anton Dvorak, le concerto en ré mineur de Mozart, Le Cygne de Tchaïkovski de Sibelius et une œuvre dont c'est la première exécution à Montréal, le poème symphonique "Stenka Razin" de Glazounoff. Ce poème qui raconte une épisode de la vie d'un bandit cosaque du XVIII^e siècle exécuté à Moscou en 1871. Glazounoff a pris, probablement dans Nicolas Kostomarov, une légende dont il a fait l'épigraphie de son poème.

"Sur le Volga vaste et paisible, paraît un jour le terrible Ataman Stenka Razin à la tête de sa horde féroce. Son navire est merveilleux, les voiles sont de soie, les rames sont d'or. Sous une tente de drap d'argent, couchée sur des barils d'or, une princesse persane, la captive du chef. Un jour, elle raconte aux camarades de Stenka qu'elle a rêvé que l'Ataman serait fusillé, que ses bandits iraient mourir au fond d'un donjon et qu'elle-même périrait dans les flots du Volga. Le rêve s'accomplit: les soldats du Tsar s'emparent du navire et des bandits et Stenka, avant d'être à son tour arrêté, offre au dieu Volga ce qu'il a de plus cher: la Princesse."

Trois thèmes: le chant mélancolique des rameurs qui peint le Volga (air populaire célèbre); le thème brutal, sauvage de Stenka; celui de la Princesse (à la clarinette) gracieux et mélancolique. C'est la juxtaposition des trois sujets qui mène Glazounoff à une fin irrésistible.

TROISIEME CONCERT SARAH FISCHER

Le troisième concert Sarah Fischer aura lieu mercredi soir, à 9 heures, à la Galerie des Arts. En voici le programme:

Come Ragtime Di Sol, Caldara. I Attempt from Love's Sickness To Fly, Purcell. Du moment qu'on aime, Grétry. M. Jacques Labrecque, ténor. Quatuor en sol majeur, Op. 54, Haydn. Le Quatuor à cordes de McGill. Sonate en ré majeur, Mozart. Nocturne, Op. 15, No 2, Chopin. Prélude en la mineur, Debussy. Mlle Madeleine Clifford, pianiste. Après un rêve, Fauré. In the silence of night, Rachmaninoff. J'ai pardonné, Schumann. M. Jacques Labrecque; Quatuor en la mineur de Millard; Le Quatuor McGill.

"Les pauvres gens" à Radio-Canada

A 5 h. cet après-midi, au poste CBF, sous les auspices de la Fédération des Œuvres de Charité canadiennes-françaises, M. Georges Landreau, directeur du Conservatoire Lasalle, interprétera "Les Pauvres Gens", poème de Victor Hugo. L'adaptation radiophonique est de M. Gérard Viennet. M. Paul Leduc dirigera cette émission, qui est une contribution bénévole du poste CBF et des personnes précitées à la campagne de charité de la Fédération.

CINEMA DE PARIS
LA VÉRITÉ SUR LA MARINE DE GUERRE FRANÇAISE
RENE DARY
LE RÉVOLTE
PIERRE RENOIR
AIME CLARIOND
KATIA LOVA
ST-DENIS
VERA KORNE
CHARLES VANEL
ROGER DUCHENNE
JIAN GALLAND
La Brigade Sauvage
PIERRE BERTIN
PROFESSEUR CUPIDON
IMPERIAL
3 derniers jours
ROBERT TAYLOR
HUB HUSSEY
"FLIGHT COMMAND"
BOB CRUSHY
"LET'S MAKE MUSIC"
POUR 10, 15, 25, 34

"L'Embuscade" au théâtre Arcade

Le drame de Kistemeakers prendra l'affiche samedi prochain

Le théâtre de Kistemeakers, l'auteur de "L'Embuscade", est certainement celui qui plait le plus à nos amateurs de théâtre, car cet excellent dramaturge a le don de nous présenter des personnages sympathiques qui évoluent dans un monde véridique et vivent des situations compliquées, qui toujours tiennent le spectateur en haleine jusqu'au dénouement, toujours imprévu.

Dans "L'Embuscade" que les Comédiens Associés présentent à compter de samedi prochain, le 15 mars, sur la scène du théâtre Arcade, nous sommes en face d'un drame profond, d'un drame familial et ce qui en fait sa force, c'est qu'il est toujours en action, qu'il ne plétine jamais et qu'il passe avec logique, sinon avec vérité, d'une situation à une autre, sans laisser au public le temps de se ressaisir.

C'est à Mlle Antoinette Giroux et à M. Pierre Durand que l'on a confié le soin de faire revivre sur le plateau les deux principaux personnages de Kistemeakers et ces deux excellents artistes, dont la réputation n'est plus à faire, sauront être à la hauteur de l'interprétation. A leurs côtés, on verra François Rozet, Jacques Catelain et Pierre Dagenais dans des rôles importants, secondés par Mme Jeanne Demons, Mlle Nini Durand, Irène Gauthier, Pierrette Alarie, MM. Jean Paul Kingsley, Jean Julien, Edouard Monnet, Emile Bouffard et toute la troupe.

La mise en scène, assurée par M. Henri Letondal, le directeur artistique des Comédiens Associés, est faite dans quatre magnifiques décors dessinés par M. W. Boissonnière. C'est samedi que prendra l'affiche au théâtre Arcade "L'Embuscade" et les représentations se poursuivront toute la semaine avec matinée et soirée chaque jour.

CAUSERIE DE Mgr OLIVIER MAURALT

Ces jours derniers, à l'hôtel Windsor, le Club musical et littéraire de Montréal donnait sa troisième dîner-causerie de la huitième saison artistique 1940-1941.

Mgr Olivier Mauralt, hôte d'honneur et conférencier, a fait de "Charles De Belle", un sujet de causerie particulièrement intéressant. La vie assez mouvementée de l'artiste à l'enthousiasme généreux, du grand pastelliste qui avait "le don de semer la beauté à pleine main", du peintre de la grâce enfantine, présente dans l'atmosphère de ce centre essentiellement attaché à l'Art, a été une heure d'histoire.

Le conférencier a fait connaître en De Belle, le peintre-poète d'une œuvre nombreuse et séduisante, dispersée un peu partout au Canada, et de sujets variés. Son œuvre baigne dans la pitié, dit Mgr Mauralt qui souligne dans chaque catalogue de ses expositions, on trouve "des scènes d'abandon et de tristesse".

M. l'abbé Adélard Desrosiers a remercié le conférencier. Les artistes invitées étaient Mlle Madeleine Lévesque et Jacquelyne Lavoy, pianistes.

Épargnez, c'est le moyen d'arriver à la victoire... Achetez des certificats d'épargne de guerre.

CBF
7.20—Ouverture
7.30—Programme musical
7.45—La situation, ce soir (rel.)
8.00—NOUVELLES, B.C.
8.15—Éducation Matrimoniale
8.30—Chansonnettes
8.45—Port-potri musical
9.00—Ma femme et ses amis
9.15—Orch. de danse
9.30—Chansonnettes
9.45—NOUVELLES
10.00—Vie de famille
10.15—La rue Principale

CBM
7.20—Ouverture
7.30—Programme musical
7.45—NOUVELLES
8.00—NOUVELLES
8.15—Marche en musique
8.30—Régiment d'Orque
8.45—Général
9.00—Général instrumental
9.15—NOUVELLES
9.30—Happy Jack
9.45—Rhythmic Melodies
10.00—Orch. Lawton
10.15—E. McHugh, chant

CKAC
7.20—NOUVELLES
7.30—NOUVELLES
7.45—NOUVELLES
8.00—NOUVELLES
8.15—NOUVELLES
8.30—NOUVELLES
8.45—NOUVELLES
9.00—NOUVELLES
9.15—NOUVELLES
9.30—NOUVELLES
9.45—NOUVELLES
10.00—NOUVELLES
10.15—NOUVELLES
10.30—NOUVELLES
10.45—NOUVELLES
11.00—NOUVELLES
11.15—NOUVELLES
11.30—NOUVELLES
11.45—NOUVELLES
12.00—NOUVELLES
12.15—NOUVELLES
12.30—NOUVELLES
12.45—NOUVELLES
1.00—NOUVELLES
1.15—NOUVELLES
1.30—NOUVELLES
1.45—NOUVELLES
2.00—NOUVELLES
2.15—NOUVELLES
2.30—NOUVELLES
2.45—NOUVELLES
3.00—NOUVELLES
3.15—NOUVELLES
3.30—NOUVELLES
3.45—NOUVELLES
4.00—NOUVELLES
4.15—NOUVELLES
4.30—NOUVELLES
4.45—NOUVELLES
5.00—NOUVELLES
5.15—NOUVELLES
5.30—NOUVELLES
5.45—NOUVELLES
6.00—NOUVELLES
6.15—NOUVELLES
6.30—NOUVELLES
6.45—NOUVELLES
7.00—NOUVELLES
7.15—NOUVELLES
7.30—NOUVELLES
7.45—NOUVELLES
8.00—NOUVELLES
8.15—NOUVELLES
8.30—NOUVELLES
8.45—NOUVELLES
9.00—NOUVELLES
9.15—NOUVELLES
9.30—NOUVELLES
9.45—NOUVELLES
10.00—NOUVELLES
10.15—NOUVELLES
10.30—NOUVELLES
10.45—NOUVELLES
11.00—NOUVELLES
11.15—NOUVELLES
11.30—NOUVELLES
11.45—NOUVELLES
12.00—NOUVELLES
12.15—NOUVELLES
12.30—NOUVELLES
12.45—NOUVELLES
1.00—NOUVELLES
1.15—NOUVELLES
1.30—NOUVELLES
1.45—NOUVELLES
2.00—NOUVELLES
2.15—NOUVELLES
2.30—NOUVELLES
2.45—NOUVELLES
3.00—NOUVELLES
3.15—NOUVELLES
3.30—NOUVELLES
3.45—NOUVELLES
4.00—NOUVELLES
4.15—NOUVELLES
4.30—NOUVELLES
4.45—NOUVELLES
5.00—NOUVELLES
5.15—NOUVELLES
5.30—NOUVELLES
5.45—NOUVELLES
6.00—NOUVELLES
6.15—NOUVELLES
6.30—NOUVELLES
6.45—NOUVELLES
7.00—NOUVELLES
7.15—NOUVELLES
7.30—NOUVELLES
7.45—NOUVELLES
8.00—NOUVELLES
8.15—NOUVELLES
8.30—NOUVELLES
8.45—NOUVELLES
9.00—NOUVELLES
9.15—NOUVELLES
9.30—NOUVELLES
9.45—NOUVELLES
10.00—NOUVELLES
10.15—NOUVELLES
10.30—NOUVELLES
10.45—NOUVELLES
11.00—NOUVELLES
11.15—NOUVELLES
11.30—NOUVELLES
11.45—NOUVELLES
12.00—NOUVELLES
12.15—NOUVELLES
12.30—NOUVELLES
12.45—NOUVELLES
1.00—NOUVELLES
1.15—NOUVELLES
1.30—NOUVELLES
1.45—NOUVELLES
2.00—NOUVELLES
2.15—NOUVELLES
2.30—NOUVELLES
2.45—NOUVELLES
3.00—NOUVELLES
3.15—NOUVELLES
3.30—NOUVELLES
3.45—NOUVELLES
4.00—NOUVELLES
4.15—NOUVELLES
4.30—NOUVELLES
4.45—NOUVELLES
5.00—NOUVELLES
5.15—NOUVELLES
5.30—NOUVELLES
5.45—NOUVELLES
6.00—NOUVELLES
6.15—NOUVELLES
6.30—NOUVELLES
6.45—NOUVELLES
7.00—NOUVELLES
7.15—NOUVELLES
7.30—NOUVELLES
7.45—NOUVELLES
8.00—NOUVELLES
8.15—NOUVELLES
8.30—NOUVELLES
8.45—NOUVELLES
9.00—NOUVELLES
9.15—NOUVELLES
9.30—NOUVELLES
9.45—NOUVELLES
10.00—NOUVELLES
10.15—NOUVELLES
10.30—NOUVELLES
10.45—NOUVELLES
11.00—NOUVELLES
11.15—NOUVELLES
11.30—NOUVELLES
11.45—NOUVELLES
12.00—NOUVELLES
12.15—NOUVELLES
12.30—NOUVELLES
12.45—NOUVELLES
1.00—NOUVELLES
1.15—NOUVELLES
1.30—NOUVELLES
1.45—NOUVELLES
2.00—NOUVELLES
2.15—NOUVELLES
2.30—NOUVELLES
2.45—NOUVELLES
3.00—NOUVELLES
3.15—NOUVELLES
3.30—NOUVELLES
3.45—NOUVELLES
4.00—NOUVELLES
4.15—NOUVELLES
4.30—NOUVELLES
4.45—NOUVELLES
5.00—NOUVELLES
5.15—NOUVELLES
5.30—NOUVELLES
5.45—NOUVELLES
6.00—NOUVELLES
6.15—NOUVELLES
6.30—NOUVELLES
6.45—NOUVELLES
7.00—NOUVELLES
7.15—NOUVELLES
7.30—NOUVELLES
7.45—NOUVELLES
8.00—NOUVELLES
8.15—NOUVELLES
8.30—NOUVELLES
8.45—NOUVELLES
9.00—NOUVELLES
9.15—NOUVELLES
9.30—NOUVELLES
9.45—NOUVELLES
10.00—NOUVELLES
10.15—NOUVELLES
10.30—NOUVELLES
10.45—NOUVELLES
11.00—NOUVELLES
11.15—NOUVELLES
11.30—NOUVELLES
11.45—NOUVELLES
12.00—NOUVELLES
12.15—NOUVELLES
12.30—NOUVELLES
12.45—NOUVELLES
1.00—NOUVELLES
1.15—NOUVELLES
1.30—NOUVELLES
1.45—NOUVELLES
2.00—NOUVELLES
2.15—NOUVELLES
2.30—NOUVELLES
2.45—NOUVELLES
3.00—NOUVELLES
3.15—NOUVELLES
3.30—NOUVELLES
3.45—NOUVELLES
4.00—NOUVELLES
4.15—NOUVELLES
4.30—NOUVELLES
4.45—NOUVELLES
5.00—NOUVELLES
5.15—NOUVELLES
5.30—NOUVELLES
5.45—NOUVELLES
6.00—NOUVELLES
6.15—NOUVELLES
6.30—NOUVELLES
6.45—NOUVELLES
7.00—NOUVELLES
7.15—NOUVELLES
7.30—NOUVELLES
7.45—NOUVELLES
8.00—NOUVELLES
8.15—NOUVELLES
8.30—NOUVELLES
8.45—NOUVELLES
9.00—NOUVELLES
9.15—NOUVELLES
9.30—NOUVELLES
9.45—NOUVELLES
10.00—NOUVELLES
10.15—NOUVELLES
10.30—NOUVELLES
10.45—NOUVELLES
11.00—NOUVELLES
11.15—NOUVELLES
11.30—NOUVELLES
11.45—NOUVELLES
12.00—NOUVELLES
12.15—NOUVELLES
12.30—NOUVELLES
12.45—NOUVELLES
1.00—NOUVELLES
1.15—NOUVELLES
1.30—NOUVELLES
1.45—NOUVELLES
2.00—NOUVELLES
2.15—NOUVELLES
2.30—NOUVELLES
2.45—NOUVELLES
3.00—NOUVELLES
3.15—NOUVELLES
3.30—NOUVELLES
3.45—NOUVELLES
4.00—NOUVELLES
4.15—NOUVELLES
4.30—NOUVELLES
4.45—NOUVELLES
5.00—NOUVELLES
5.15—NOUVELLES
5.30—NOUVELLES
5.45—NOUVELLES
6.00—NOUVELLES
6.15—NOUVELLES
6.30—NOUVELLES
6.45—NOUVELLES
7.00—NOUVELLES
7.15—NOUVELLES
7.30—NOUVELLES
7.45—NOUVELLES
8.00—NOUVELLES
8.15—NOUVELLES
8.30—NOUVELLES
8.45—NOUVELLES
9.00—NOUVELLES
9.15—NOUVELLES
9.30—NOUVELLES
9.45—NOUVELLES
10.00—NOUVELLES
10.15—NOUVELLES
10.30—NOUVELLES
10.45—NOUVELLES
11.00—NOUVELLES
11.15—NOUVELLES
11.30—NOUVELLES
11.45—NOUVELLES
12.00—NOUVELLES
12.15—NOUVELLES
12.30—NOUVELLES
12.45—NOUVELLES
1.00—NOUVELLES
1.15—NOUVELLES
1.30—NOUVELLES
1.45—NOUVELLES
2.00—NOUVELLES
2.15—NOUVELLES
2.30—NOUVELLES
2.45—NOUVELLES
3.00—NOUVELLES
3.15—NOUVELLES
3.30—NOUVELLES
3.45—NOUVELLES
4.00—NOUVELLES
4.15—NOUVELLES
4.30—NOUVELLES
4.45—NOUVELLES
5.00—NOUVELLES
5.15—NOUVELLES
5.30—NOUVELLES
5.45—NOUVELLES
6.00—NOUVELLES
6.15—NOUVELLES
6.30—NOUVELLES
6.45—NOUVELLES
7.00—NOUVELLES
7.15—NOUVELLES
7.30—NOUVELLES
7.45—NOUVELLES
8.00—NOUVELLES
8.15—NOUVELLES
8.30—NOUVELLES
8.45—NOUVELLES
9.00—NOUVELLES
9.15—NOUVELLES
9.30—NOUVELLES
9.45—NOUVELLES
10.00—NOUVELLES
10.15—NOUVELLES
10.30—NOUVELLES
10.45—NOUVELLES
11.00—NOUVELLES
11.15—NOUVELLES
11.30—NOUVELLES
11.45—NOUVELLES
12.00—NOUVELLES
12.15—NOUVELLES
12.30—NOUVELLES
12.45—NOUVELLES
1.00—NOUVELLES
1.15—NOUVELLES
1.30—NOUVELLES
1.45—NOUVELLES
2.00—NOUVELLES
2.15—NOUVELLES
2.30—NOUVELLES
2.45—NOUVELLES
3.00—NOUVELLES
3.15—NOUVELLES
3.30—NOUVELLES
3.45—NOUVELLES
4.00—NOUVELLES
4.15—NOUVELLES
4.30—NOUVELLES
4.45—NOUVELLES
5.00—NOUVELLES
5.15—NOUVELLES
5.30—NOUVELLES
5.45—NOUVELLES
6.00—NOUVELLES
6.15—NOUVELLES
6.30—NOUVELLES
6.45—NOUVELLES
7.00—NOUVELLES
7.15—NOUVELLES
7.30—NOUVELLES
7.45—NOUVELLES
8.00—NOUVELLES
8.15—NOUVELLES
8.30—NOUVELLES
8.45—NOUVELLES
9.00—NOUVELLES
9.15—NOUVELLES
9.30—NOUVELLES
9.45—NOUVELLES
10.00—NOUVELLES
10.15—NOUVELLES
10.30—NOUVELLES
10.45—NOUVELLES
11.00—NOUVELLES
11.15—NOUVELLES
11.30—NOUVELLES
11.45—NOUVELLES
12.00—NOUVELLES
12.15—NOUVELLES
12.30—NOUVELLES
12.45—NOUVELLES
1.00—NOUVELLES
1.15—NOUVELLES
1.30—NOUVELLES
1.45—NOUVELLES
2.00—NOUVELLES
2.15—NOUVELLES
2.30—NOUVELLES
2.45—NOUVELLES
3.00—NOUVELLES
3.15—NOUVELLES
3.30—NOUVELLES
3.45—NOUVELLES
4.00—NOUVELLES
4.15—NOUVELLES
4.30—NOUVELLES
4.45—NOUVELLES
5.00—NOUVELLES
5.15—NOUVELLES
5.30—NOUVELLES
5.45—NOUVELLES
6.00—NOUVELLES
6.15—NOUVELLES
6.30—NOUVELLES
6.45—NOUVELLES
7.00—NOUVELLES
7.15—NOUVELLES
7.30—NOUVELLES
7.45—NOUVELLES
8.00—NOUVELLES
8.15—NOUVELLES
8.30—NOUVELLES
8.45—NOUVELLES
9.00—NOUVELLES
9.15—NOUVELLES
9.30—NOUVELLES
9.45—NOUVELLES
10.00—NOUVELLES
10.15—NOUVELLES
10.30—NOUVELLES
10.45—NOUVELLES
11.00—NOUVELLES
11.15—NOUVELLES
11.30—NOUVELLES
11.45—NOUVELLES
12.00—NOUVELLES
12.15—NOUVELLES
12.30—NOUVELLES
12.45—NOUVELLES
1.00—NOUVELLES
1.15—NOUVELLES
1.30—NOUVELLES
1.45—NOUVELLES
2.00—NOUVELLES
2.15—NOUVELLES
2.30—NOUVELLES
2.45—NOUVELLES
3.00—NOUVELLES
3.15—NOUVELLES
3.30—NOUVELLES
3.45—NOUVELLES
4.00—NOUVELLES
4.15—NOUVELLES
4.30—NOUVELLES
4.45—NOUVELLES
5.00—NOUVELLES
5.15—NOUVELLES
5.30—NOUVELLES
5.45—NOUVELLES
6.00—NOUVELLES
6.15—NOUVELLES
6.30—NOUVELLES
6.45—NOUVELLES
7.00—NOUVELLES
7.15—NOUVELLES
7.30—NOUVELLES
7.45—NOUVELLES
8.00—NOUVELLES
8.15—NOUVELLES
8.30—NOUVELLES
8.45—NOUVELLES
9.00—NOUVELLES
9.15—NOUVELLES
9.30—NOUVELLES
9.45—NOUVELLES
10.00—NOUVELLES
10.15—NOUVELLES
10.30—NOUVELLES
10.45—NOUVELLES
11.00—NOUVELLES
11.15—NOUVELLES
11.30—NOUVELLES
11.45—NOUVELLES
12.00—NOUVELLES
12.15—NOUVELLES
12.30—NOUVELLES
12.45—NOUVELLES
1.00—NOUVELLES
1.15—NOUVELLES
1.30—NOUVELLES
1.45—NOUVELLES
2.00—NOUVELLES
2.15—NOUVELLES
2.30—NOUVELLES
2.45—NOUVELLES
3.00—NOUVELLES
3.15—NOUVELLES
3.30—NOUVELLES
3.45—NOUVELLES
4.00—NOUVELLES
4.15—NOUVELLES
4.30—NOUVELLES
4.45—NOUVELLES
5.00—NOUVELLES
5.15—NOUVELLES
5.30—NOUVELLES
5.45—NOUVELLES
6.00—NOUVELLES
6.15—NOUVELLES
6.30—NOUVELLES
6.45—NOUVELLES
7.00—NOUVELLES
7.15—NOUVELLES
7.30—NOUVELLES
7.45—NOUVELLES
8.00—NOUVELLES
8.15—NOUVELLES
8.30—NOUVELLES
8.45—NOUVELLES
9.00—NOUVELLES
9.15—NOUVELLES
9.30—NOUVELLES
9.45—NOUVELLES
10.00—NOUVELLES
10.15—NOUVELLES
10.30—NOUVELLES
10.45—NOUVELLES
11.00—NOUVELLES
11.15—NOUVELLES
11.30—NOUVELLES
11.45—NOUVELLES
12.00—NOUVELLES
12.15—NOUVELLES
12.30—NOUVELLES
12.45—NOUVELLES
1.00—NOUVELLES
1.15—NOUVELLES
1.30—NOUVELLES
1.45—NOUVELLES
2.00—NOUVELLES
2.15—NOUVELLES
2.30—NOUVELLES
2.45—NOUVELLES
3.00—NOUVELLES
3.15—NOUVELLES
3.30—NOUVELLES
3.45—NOUVELLES
4.00—NOUVELLES
4.15—NOUVELLES
4.30—NOUVELLES
4.45—NOUVELLES
5.00—NOUVELLES
5.15—NOUVELLES
5.30—NOUVELLES
5.45—NOUVELLES
6.00—NOUVELLES
6.15—NOUVELLES
6.30—NOUVELLES
6.45—NOUVELLES
7.00—NOUVELLES
7.15—NOUVELLES
7.30—NOUVELLES
7.45—NOUVELLES
8.00—NOUVELLES
8.15—NOUVELLES
8.30—NOUVELLES
8.45—NOUVELLES
9.00—NOUVELLES
9.15—NOUVELLES
9.30—NOUVELLES
9.45—NOUVELLES
10.00—NOUVELLES
10.15—NOUVELLES
10.30—NOUVELLES
10.45—NOUVELLES
11.00—NOUVELLES
11.15—NOUVELLES
11.30—NOUVELLES
11.45—NOUVELLES
12.00—NOUVELLES
12.15—NOUVELLES
12.30—NOUVELLES
12.45—NOUVELLES
1.00—NOUVELLES
1.15—NOUVELLES
1.30—NOUVELLES
1.45—NOUVELLES
2.00—NOUVELLES
2.15—NOUVELLES
2.30—NOUVELLES
2.45—NOUVELLES
3.00—NOUVELLES
3.15—NOUVELLES
3.30—NOUVELLES
3.45—NOUVELLES
4.00—NOUVELLES
4.15—NOUVELLES
4.30—NOUVELLES
4.45—NOUVELLES
5.00—NOUVELLES
5.15—NOUVELLES
5.30—NOUVELLES
5.45—NOUVELLES
6.00—NOUVELLES
6.15—NOUVELLES
6.30—NOUVELLES
6.45—NOUVELLES
7.00—NOUVELLES
7.15—NOUVELLES
7.30—NOUVELLES
7.45—NOUVELLES
8.00—NOUVELLES
8.15—NOUVELLES
8.30—NOUVELLES
8.45—NOUVELLES
9.00—NOUVELLES
9.15—NOUVELLES
9.30—NOUVELLES
9.45—NOUVELLES
10.00—NOUVELLES
10.15—NOUVELLES
10.30—NOUVELLES
10.45—NOUVELLES
11.00—NOUVELLES
11.15—NOUVELLES
11.30—NOUVELLES
11.45—NOUVELLES
12.00—NOUVELLES
12.15—NOUVELLES
12.30—NOUVELLES
12.45—NOUVELLES
1.00—NOUVELLES
1.15—NOUVELLES
1.30—NOUVELLES
1.45—NOUVELLES
2.00—NOUVELLES
2.15—NOUVELLES
2.30—NOUVELLES
2.45—NOUVELLES
3.00—NOUVELLES
3.15—NOUVELLES
3.30—NOUVELLES
3.45—NOUVELLES
4.00—NOUVELLES
4.15—NOUVELLES
4.30—NOUVELLES
4.45—NOUVELLES
5.00—NOUVELLES
5.15—NOUVELLES
5.30—NOUVELLES
5.45—NOUVELLES
6.00—NOUVELLES
6.15—NOUVELLES
6.30—NOUVELLES
6.45—NOUVELLES
7.00—NOUVELLES
7.15—NOUVELLES
7.30—NOUVEL

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Turc accusé de meurtre devant juge Lazure

Chériff Feta aurait poignardé Paul Majeau après avoir été frappé par lui

Chériff Feta, 42 ans, Turc né en Macédoine, est devant ses pairs canadiens de la cour d'Assises depuis mardi, dans un dortoir public à quinze jours, à 902, rue Clark. Le juge Wilfrid Lazure préside à l'audience. Hier, Me John Long, C.R., avocat du ministère public, n'avait pas encore terminé sa preuve au moment de l'ajournement, à 4 h. 30. Le prévenu est défendu par Me Isidore Popliger.

Il s'agit d'une chicane entre pensionnaires de cet établissement. L'un des témoins, Lucien Coutu, gérant du dortoir, déclara au jury qu'il était chargé des perceptions et de la surveillance chaque jour, de 7 heures à 11 heures, jusqu'à 7 heures, le soir. Mais le 29 décembre le témoin travaillait la nuit. Paul Majeau, la victime, joua un lit à 3 heures du matin. Majeau se coucha dans le lit numéro 23. Peu après, Feta entra en parlant à haute voix et en s'adressant à la victime. Feta déclara qu'il avait une cliente. Il avait sa chambre au 902 Clark depuis plus de six mois.

Peu après, Majeau se serait levé pour se rendre à la chambre de Feta et le premier de se taire. Il lui aurait même donné un coup de poing sur un œil, comme l'a expliqué le témoin Joseph Ford, 58 ans, un autre pensionnaire. En parlant de Feta qu'il connaissait Ford expliqua au jury: — La boisson lui monte à la tête, et il était ivre. Lorsqu'il prend un coup il pourrait attaquer sa propre mère. J'ai vu Majeau frapper Feta avec ses poings, mais je n'ai pas vu de poignard. En revenant, Majeau se tenait le côté. Majeau s'écria avant d'arriver à son lit. Il baillait dans son sang. Il expira avant l'arrivée du médecin.

Le sergent-détective William Fitzpatrick, après avoir fait les constatations d'usage avec le Lieutenant-détective Georges Allain, descendit sur le trottoir, sous la fenêtre qui ouvre à la tête du lit de Feta. Il trouva un poignard ensanglanté dans la neige. L'arme a été produite à titre de principal exhibit du ministère public.

Il se peut qu'un verdict soit rendu cet après-midi.

Soyez le bénéficiaire de votre propre générosité.

Avis Légal

Avis aux créanciers de la première assemblée après cession

Dans l'affaire de la faillite de: **DAVID MANN, Montréal, Québec**

Avis est par les présentes donné que David Mann, voyageur de commerce de la Cité et du district de Montréal, a fait cession de ses biens le 8e jour de mars 1941, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 15e jour de mars 1941 à 10 heures de l'avant-midi, au bureau du Séquestre officiel, Chambre 21, Palais de Justice, Montréal.

Pour avoir le droit de voter à la dite assemblée, il faut que les preuves des dettes et les procurations soient entre mes mains avant l'assemblée.

Ceux qui ont des réclamations contre les biens doivent les faire parvenir au gardien ou au syndic, lorsqu'il sera nommé, avant que distribution ne soit faite, à défaut de quoi le produit de l'actif sera distribué entre les ayants droit sans égard à ces réclamations.

Daté à Montréal, ce 10e jour de mars 1941.

DAVID GROBSTEIN, Gardien.
Montréal, Québec.

Cartes PROFESSIONNELLES

AVOCATS

Geoffrion & Prud'homme
AVOCATS ET PROCUREURS
Aimé Geoffrion, c.r.
J.-Alex. Prud'homme, c.r.
C.-Antoine Geoffrion, L.L.B.
Paul-S. Major, L.L.B.
112, rue Saint-Jacques
Tél. HARBOR 8177 - MONTREAL
Adresse télégraphique: Geoffrion

Téléphone: HARBOR 0123

BRAIS & CAMPBELL
AVOCATS ET PROCUREURS
Rsa. F. PHILIPPE BRAIS, C.L., C.R.
A. J. CAMPBELL
L. P. de GRANDPRE
Edifice Banque Royale
360 ouest, rue St-Jacques
MONTREAL

132 est, rue Notre-Dame - L.A. 9558
Suite 13

JACQUES PATENAUE
AVOCAT
Rsa. Soir 1555 Amherst - CHL 8825

HARBOR 7323

GEORGES-F. REID
AVOCAT
Edifice Versailles,
50 ouest, rue St-Jacques - Montréal

Tél. LA. 5473

JEAN HETU
AVOCAT
57 St-Jacques Ouest

Cour Supérieure

Division de Pratique
le 10 mars 1941

Président: l'honorable juge Surveur.
Les jugements suivants furent rendus:

Dame Simone Bouchard contre Aurel le Miliard et Laurent Langlois, m.e. et Wilfrid Deschênes, tiers-saisi — jugement déclarant saisie-arrêt après jugement bonne, valable et tenante, etc.

Dame Adrienne Burelle contre Alphonse Jetté, jugement déclarant saisie-arrêt après jugement bonne et valable, etc.

J.-O. Despatis contre Yvanhoe Payette; jugement pour \$111.50 avec int. et dépens.

Homère Vian contre Gaston Paquette; jugement déclarant le demandeur seul et véritable propriétaire des effets mobiliers, etc.

Céline Bouchard contre Roger Côté; jugement pour \$40 avec int. et dépens.

Antoine Gauthier contre Lucien Lelièvre; jugement pour \$192.50 avec int. et dépens.

Théophile Rattelle contre J. dit J.-B. Gosselin; jugement pour \$255 avec int. et dépens.

Bentley's Cycles and Sports Ltd contre Thomas Briotti; jugement pour \$302.11 avec int. et dépens.

Trust and Loan Company of Canada contre Arthur Vincent; jugement pour \$107 avec int. et dépens.

Campbell Auto Finance Company Limited contre St-Denis & Larocque Transport Ltd; jugement déclarant bonne et valable revendication desdits camions et tracteurs, etc.

Moulin Ocean Limitée contre Jos. Edouard Hamelin; jugement pour \$1225.14 avec int. et dépens.

Georges Trépoier et autre contre Frederick C. Bascarn; jugement pour \$429 avec int. et dépens.

Paul Gendron contre L. Peléaud et autres; jugement autorisant examen des comptes.

Dame E. Lajeunesse et v. contre O. Lajeunesse et autres et J. Lareau et autres; jugement homologuant rapport de praticien.

P. Pesant contre Canadian National Railway; jugement accordant motion pour révoir causes, frais à suivre.

Jack Leve et autres contre S. Leve et autres; jugement homologuant rapport de praticien.

Pestroy Co. Limited contre Para Products Corporation Limited et J. Hébert, m.e.; jugement homologuant rapport de praticien.

V. Dagenais contre J.-P. Bayard; motion pour substitution accusé, sans frais.

National House Furniture Co. Ltd contre A. Girouard; motion pour contrainte accordée pour les frais seulement.

Gaston Craig et autres contre Lucien Leclair et Aquila Guénette et autres, m.e. et Lucien Leclair, rendant compte et lesdits Gaston Craig et autres, cyants jugement donnant acte aux parties de telle confession de jugement, etc.

Emile Ledecq contre Comité Paritaire de l'Industrie de l'Automobile de Montréal et du district et Thon. W. Girouard et autres, m.e.; jugement homologuant rapport de praticien, etc.

Dame Evelyn Corbett contre Edouard Gosselin et Auckie Sanft Inc. tiers-saisi; jugement déclarant saisie-arrêt bonne, valable et tenante, etc.

Damien Pelletier contre Max Novis; jugement pour \$154.66 avec int. et dépens.

Leo Feldman contre Paul Lalonde; jugement déclarant demandeur seul et unique propriétaire des dits effets, etc.

Daniel Joseph Lavigne contre dame Renée Tremblay et autres et Jules Racine, tiers-saisi; jugement déclarant saisie-arrêt bonne, valable et tenante, etc.

M. Goldberg contre J. Torres et Dominion Engineering Works Ltd, tiers-saisi; jugement déclarant saisie-arrêt bonne, valable et tenante, etc.

LA VILLE DE MONTREAL

CONDAMNEE A PAYER

L'honorable juge H.-A. Fortier, de la Cour Supérieure, a condamné hier la Ville de Montréal, à payer \$825.50 à M. Frederick Peddie, journaliste de Verdun. Dans sa demande, celui-ci réclamait \$3,605 à la suite d'un accident survenu le 10 janvier 1940, vers deux heures. Il traversait la rue du Centre, à l'intersection de la rue Wellington. Il glissa sur le pavé, et dans sa chute, il se brisa la jambe gauche. M. Peddie prétendait que la chaussée était en mauvais état d'entretien et réclamait les dommages subis à cause de cet accident. La Ville de Montréal, a contesté cette action en plaçant qu'elle avait apporté, à l'entretien de la chaussée, tout le soin qu'elle était tenue d'y apporter. Le tribunal a condamné la Ville en déclarant qu'il n'y avait pas eu de conditions climatiques pour faire changer subitement l'état du trottoir. Il ne s'agit pas d'un cas de force majeure. La défenderesse est tenue à l'entretien des trottoirs et elle ne peut se décharger de toute responsabilité parce qu'elle aurait une seule fois, le jour de l'accident, fait visiter les lieux par ses employés.

"L'entretien était devenu nécessaire par la tombée de la neige et la disparition du sable sur la glace, et la défenderesse doit être tenue responsable parce que l'accident est dû au défaut d'entretien". La Ville a donc été condamnée à payer une somme de \$825, avec intérêt et dépens. Mes Fautoux et Fautoux représentaient le demandeur. C. S. (189281).

Avis Légal

Avis aux créanciers de la première assemblée après cession

Dans l'affaire de la faillite de: **DAME MARGIE BERNSTEIN, Montréal, Québec**

Avis est par les présentes donné que Dame Margie Bernstein, marchande publique, fleuriste, épouse séparée de biens de Ben Kahlenberg, de la Cité et du district de Montréal, celle-ci faisant affaires à 1225, avenue Phillips, a fait cession de ses biens le 8e jour de mars 1941 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 15e jour de mars 1941, à 10 heures de l'avant-midi, au bureau du Séquestre officiel, Chambre 21, Palais de Justice, Montréal.

Pour avoir le droit de voter à la dite assemblée, il faut que les preuves des dettes et les procurations soient entre mes mains avant l'assemblée.

Ceux qui ont des réclamations contre les biens doivent les faire parvenir au gardien ou au syndic, lorsqu'il sera nommé, avant que distribution ne soit faite, à défaut de quoi le produit de l'actif sera distribué entre les ayants droit sans égard à ces réclamations.

Daté à Montréal, ce 10e jour de mars 1941.

DAVID GROBSTEIN, Gardien.
Montréal, Québec.

Bureau: 100, St-Jacques
Suite 204, St-Jacques
MARQUETTE 1136.

Entrepreneur qui réclamait le solde d'un contrat

Contrat de construction déclaré commercial pour les deux parties

Les tribunaux attachent maintenant le caractère de commercialité à des actes qui concernent les immeubles, pour le motif, vraisemblablement, que la loi n'a défini nulle part l'acte de commerce, comme le reconnaissent les auteurs. La Cour croit donc devoir suivre l'opinion de la Cour d'Appel, dont M. Perraud rend compte dans son excellent traité de droit commercial et tenir pour commercial le contrat d'entreprise de construction de l'entrepreneur demandeur.

Le contrat est aussi commercial pour la défenderesse, en vertu de la théorie bien connue de l'accessoire, qui regarde comme commerciaux des actes posés par le commerçant en rapport avec son commerce ou négocié, ou s'y rattachant. C'est ainsi qu'en a décidé l'honorable juge J.-A. Bertrand, de la Cour Supérieure, en condamnant Dame Arthur Côté, de Plaisance-Laval, à payer \$994 à M. Joseph-Edouard Vincent, entrepreneur de Montréal. Dans son action, le demandeur, M. Vincent, réclamait \$1,037.12, balance due pour un contrat de construction pour la défenderesse d'un restaurant connu sous le nom de "Plaisance Saratoga", dans la ville de Plaisance-Laval.

La défenderesse, Dame Côté, a contesté l'action en plaçant que les travaux mentionnés au contrat du demandeur n'ont jamais été terminés d'une façon satisfaisante et n'ont jamais été acceptés par la défenderesse. Le tribunal a condamné la défenderesse, en déclarant qu'il s'agissait d'un contrat commercial pour les deux parties. (6 Mignault, page 62 à 65, Perraud, traité de droit commercial, volume 1, No 324,325 et 326 et les décisions auxquelles il réfère, Panneton vs Brunet, 36 B.R. page 290.)

La défenderesse, Dame Côté, prétendait que "l'eau venait du haut sur les plafonds et les murs". Sur ce point, la Cour a déclaré que la plainte n'était pas sérieuse et n'avait pas le caractère de gravité qui pouvait autoriser à conclure à la malfeasance. La défenderesse n'aurait pas pu endurer cet état de chose pendant deux saisons entières sans protester, sauf quand le demandeur a réclamé son dû à l'été de 1940, un an après le contrat. La défenderesse s'était plainte que "le bois s'était retiré en haut dans les pièces du grenier" et aussi des défauts du parquet de la salle de danse. Sur ces points, le tribunal a déclaré que la défenderesse sera toujours fondée à réclamer suivant l'article 1690 C.C. si la ruine, de ce chef, se produit dans le délai légal de la garantie que lui doit le constructeur. La défenderesse a pris possession, sans réserve aucune. Elle admet elle-même que vers le milieu d'août 1939, elle a ouvert son établissement, en a commencé l'exploitation et y a passé deux saisons, celles de 1939 et de 1940. Ce n'est que lorsque le demandeur Vincent a réclamé son solde que la défenderesse a soulevé les prétentions de malfeasance du contrat. La Cour est d'opinion que cette prise de possession et les paiements sans réserve barraient la route à une défense d'inexécution. La défenderesse n'a rien dit, elle a payé des acomptes sur le prix du contrat. Elle a pris possession, elle a exploité et elle ne parle d'inexécution que lorsque le demandeur lui réclame la différence du prix. Le demandeur a droit au solde qu'il réclame sur le montant principal. Le demandeur a droit au solde qu'il réclame sur le montant principal. Le demandeur a droit au solde qu'il réclame sur le montant principal.

Preneurs au livre qui sont bien pris

Les agents de M. Louis Jargaille vident deux tripots: 105 "prises"

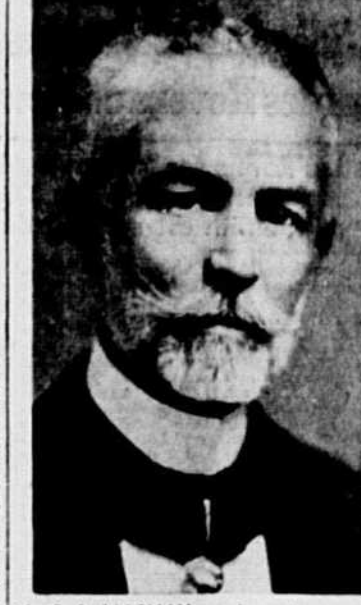
Les agents de Me Marcel Gaboury, directeur de la Sûreté provinciale, sous les ordres du directeur adjoint, M. Louis Jargaille, ont appréhendé 105 amateurs du turf en chambre en fin de semaine, dans deux tripots, rue Mont-Royal, et boulevard Saint-Laurent. Hier, devant le juge en chef Gustave Perraud, le groupe de la rue Mont-Royal, fort de 45 hommes, s'avouait coupable, et le tribunal imposait au tenancier une amende de \$100 et le paiement des frais ou, à défaut, une peine de prison de 30 jours. Les 44 amateurs de courses furent condamnés chacun à une amende de \$15, frais inclus, ou, à défaut, à une peine de prison de huit jours. Tous paieront rubis sur l'ongle.

Les prévenus du boulevard Saint-Laurent, au nombre de 60, déclarèrent de protester de leur innocence et le tribunal fixa les 60 procès au 14 mars.

M. René Ristelhueber à l'Alliance française

Son Excellence M. René Ristelhueber, ministre de France au Canada, donnera une conférence à la réunion de l'Alliance française, dans la grande salle de l'hôtel Ritz-Carlton, le jeudi 13 mars à 8 heures et quart du soir. Il a intitulé sa conférence: Un exemple de collaboration franco-indigène: l'oeuvre française en Tunisie.

60 ans dans l'enseignement



M. C.-J. MAGNAN, après avoir consacré soixante années de sa vie (1881-1941) à l'enseignement public, vient de démissionner de l'inspection générale des écoles normales catholiques de la province de Québec.

Veau de Cognac qui est disparu de son pré

Procès autour d'un vol de veaux — Le juge Guérin apprend ce que "vaut" un veau

Le juge C.-E. Guérin, après avoir présidé pendant toute la matinée d'hier à un procès pour le vol et le recel de deux veaux, décide d'aujourd'hui le prononcé de son jugement au 14 mars, non sans déclarer que le prévenu Réo Baillargeon, de Chambly-Bassin, ne pouvait être déclaré coupable de vol sur le seul témoignage de son complice Max Bogdanoff, un de ses ex-employés, qui purge actuellement une peine de prison pour le vol en question. Le juge rendra jugement seulement sur le chef de recel.

Me René Larivière, avocat du ministère public, fit entendre M. Paul Cognac, 33 ans, de Chambly-Bassin, une des victimes du vol. Ce témoin, après avoir dit qu'il était employé à l'entretien du canal, ajouta qu'il avait deux vaches, et qu'il trouvait le moyen de vendre un peu de "bon lait" à ses voisins.

Le juge Guérin demanda au témoin: — On vous a volé un veau? — Je ne sais pas si on me l'a volé, mais il est disparu.

— Quelle était sa valeur? — De douze à quinze dollars.

— Dites au juste comment vaut un veau? — Insiste le ministère public.

— Cela dépend de l'âge. Le mien était né le 18 septembre. Il est parti à l'âge de deux mois. Je tenais bien à le garder pour le tuer aux Fêtes. C'était un beau veau de lait. Je l'avais mis à l'herbe avec sa mère.

Le sergent-détective Léon Pronovost, de la Sûreté provinciale, rend ensuite témoignage; il produit des aveux de Baillargeon. Le témoin aurait appris de l'inculpé que Bogdanoff avait volé un premier veau chez le cultivateur Delgros et le lui avait vendu pour \$5. Une chaîne de 30 pieds, retrouvée dans un fossé par le témoin, aurait été jetée à cet endroit par Bogdanoff, à son retour de Montréal où il aurait vendu le veau de Cognac. Baillargeon aurait aussi avoué qu'il vit d'abord le veau de Cognac dans un pré, où il passait en camion avec Bogdanoff. Deux jours plus tard, ce même Bogdanoff arrivait avec le veau chez le prévenu.

Appelé à se défendre par Me Julien Brisson, le prévenu nia du tout, puis Me Larivière commença son contre-interrogatoire en demandant: — Vous êtes marié? — Oui.

— Vous êtes boucher? — Oui.

— Depuis combien de temps? — Depuis cinq ans.

— Vous achetez un peu partout? — Pas en ville, les veaux sont rares.

— Cette chaîne était dans votre camion? — J'en possède de semblables.

— Vous jurez ne pas avoir vu Bogdanoff la jeter dans le fossé? demandait le tribunal.

— Je le jure.

Avant de lever l'audience, le juge Guérin décida de délibérer au sujet de la plainte de recel seulement, et souligna à la défense que le témoignage de Baillargeon n'avait pas été bien favorable. Le tribunal se demandait si Baillargeon n'a pas vu son employé, assis à ses côtés dans le camion, prendre une chaîne de 30 pieds et la jeter sur la route. Il y a eu plus les admissions du prévenu à la police.

— Vous ne pouvez le condamner sur la déclaration d'un complice, dit la défense.

— Non, mais il reste les veaux, répondit le tribunal.

Le terme de mars de la Cour supérieure à Trois-Rivières

Trois-Rivières, 10. — L'hon. juge H.-A. Fortier a ouvert, aujourd'hui, le terme de mars de la Cour supérieure et il a immédiatement ajourné à aujourd'hui après avoir accordé une motion à Me Jean-Marie Bureau demandant un interrogatoire avant la défense de Me Wilfrid Gariépy, qui réclame de la cité de Trois-Rivières la somme de \$13,000 et des déboursés et des honoraires que la cité lui devrait dans des causes qu'elle aurait réglées hors de cours sans son assentiment.

Aujourd'hui deux causes importantes seront entendues: celles de Marcel Lacasse, demandeur en qualité, contre Arthur Paquette, pour une somme de \$15,000, et celle de Marcel Lacasse, en son propre nom, contre le même, pour la somme de \$3,000. Les procureurs sont, pour le demandeur, Me Patenaude et compagnie, et pour le défendeur Me François Lajoie.

Grand congrès d'hygiénistes à Québec en juin

Il se tiendra sous la présidence de M. Jean Grégoire — L'hon. Henri Groulx

Québec, 10. (Du correspondant parlementaire du CANADA) — L'Association canadienne de santé publique (Canadian Public Health Association) tiendra son congrès annuel à Québec les 9, 10 et 11 juin prochains sous la présidence du docteur Jean Grégoire, professeur à l'Université Laval, sous-ministre de la santé et du bien-être social, qui fut élu président général de la Société lors du congrès tenu l'an dernier à Winnipeg. Le ministre provincial de la santé et du bien-être social, l'hon. Henri Groulx, fut en même temps élu président honoraire de cette société qui groupe des milliers d'hygiénistes canadiens.

Le congrès de juin prochain sera la trentième réunion annuelle de l'Association canadienne de santé publique. On compte sur la présence de plusieurs centaines de membres. Les villes de Victoria et de Vancouver, en Colombie britannique, les différentes provinces des Prairies, l'Ontario et les Maritimes déléguent un certain nombre d'hygiénistes. Il y aura des représentants de l'American Public Health Association, des hommes politiques et des sociologues. Des travaux sur les différents aspects de l'hygiène publique seront présentés à ces grandes assemblées qui auront lieu durant les trois premiers jours de la semaine du 8 juin.

Les services d'hygiène des cités de Montréal et de Québec prendront une part active à ce congrès, qui permettra à notre province qu'à la cité de Québec de bénéficier d'une large publicité. "Des réunions comme celle-ci, déclarait hier M. Groulx, contribuent à faire connaître le Canada français dans les autres provinces et aux Etats-Unis, et comme on mesure aujourd'hui le développement d'un pays à l'excellence de ses services sanitaires, rien ne peut être plus avantageux que de recevoir des hygiénistes et de leur faire connaître le travail qui se fait dans notre province."

La Société St-Jean-Baptiste de Montréal

Le congrès du 13 mars

Le premier sens de l'expression faire le point, est de déterminer la position d'un navire. Au figuré, cela signifie: faire le bilan d'une situation.

Le congrès du 13 mars, soit jeudi prochain, sera donc l'occasion pour la Société St-Jean-Baptiste de Montréal de faire le point, c'est-à-dire de s'arrêter un instant pour constater où elle en est dans ses nombreuses oeuvres et initiatives. Bien des événements ont tenu la Société en alerte depuis le congrès de novembre dernier. Comment a-t-elle réagi? Qu'a-t-elle fait? Quelles initiatives a-t-elle prises? A-t-elle contribué à rendre le peuple meilleur? à sauvegarder ses droits, ses institutions, ses lois et par le fait même sa langue et sa foi?

C'est ce que les délégués apprendront le jeudi 13 mars au congrès général de la Société. Le trésorier leur fera aussi un exposé des finances. La guerre ne se fait pas sans argent: les impôts et les taxes nous le rappellent chaque jour.

A ce point de vue, il en est des oeuvres nationales comme la guerre: il ne suffit pas seulement de se donner, de se dévouer tout entier à la bonne cause; pour faire du travail vraiment effectif, il faut aussi des fonds. Où les trouver?

Ces quelques aperçus font deviner toute l'importance du congrès et la nécessité pour tous les délégués d'y assister. Ils le doivent à leur section et à la Société.

Le Conseil général demande aux sections de mettre à l'ordre du jour des assemblées de cette semaine les directives suivantes:

1.—Comité d'Action Nationale.— Refrainer nos foyers, nos paroisses, notre ville; demander aux membres et à leurs amis d'assister au cours de coopération de vendredi soir prochain le 14 mars au Monument national.

2.—Comité d'Action sociale et des relations économiques.— Encourager l'achat chez nous et la petite industrie; insister auprès des membres pour qu'ils suivent le cours d'éducation économique de jeudi soir prochain le 13 mars.

3.—Comité de la propagande.— Inviter les membres à prendre part à la campagne de la Fédération des Oeuvres de charité canadienne-française et à assister au cours de publicité de mardi soir prochain le 12 mars.

4.—Comité des loisirs.— Voir à choisir un artiste de la paroisse pour prendre part au concours de la soirée artistique de la Société, au Monument national, le 19 mai prochain; faire pression sur les membres pour qu'ils assistent au cours des loisirs, avec films, le mercredi 12 mars, au Monument national, à 8 h. du soir.

Les réunions

M. M.-J. Coldwell, député à Ottawa, prononcera une conférence à 8 heures 15 c. soir, à l'Engineering Institute. Sujet: "Parliamentary Sideglights". Réunion de la guilde de la Famille au Coq d'Or, le dimanche 23 mars. Après le souper, il y aura une soirée récréative.

Assemblée des Canadiens de naissance à l'hôtel Pennington demain soir, à 8 heures. Conférencier, M. Arthur St-Martin. Sujet: "La Cité Sociale". Tous les membres, anciens et nouveaux, sont invités.

Chronique militaire

Les familles anglaises reçoivent nos soldats

Lettre du père d'une famille anglaise au père du soldat Jacques Marceau qui a passé ses trois jours de permission, au temps de Noël, chez des Anglais

Pendant le temps des Fêtes, plusieurs officiers et soldats des régiments canadiens ont été reçus dans les familles anglaises. L'un d'eux, le soldat Jacques Marceau, a passé trois jours chez M. W. J. Woodcock, résidant dans la banlieue de Londres.

A cette occasion, M. Woodcock a adressé une lettre au père du jeune soldat, M. J.-L. Marceau, 4231, rue Boyer.

Nous avons pensé qu'il serait intéressant de reproduire intégralement cette lettre, en particulier pour les parents qui ont des enfants en service actif outre-mer.

On y verra que les relations entre les anglais et les soldats canadiens-français sont des plus cordiales et que les parents n'ont pas lieu de s'inquiéter outre-mesure des conséquences des bombardements en Grande-Bretagne.

Voici la lettre que M. Marceau a eu l'obligeance de nous transmettre; nous traduisons: "Vous avez sans doute appris que Jacques a passé avec nous ses trois jours de permission au temps de Noël; il était en parfaite santé quand il est retourné au camp. Depuis il nous a écrit pour nous dire qu'il reviendra, au cours de sa prochaine permission, dans environ quatre semaines; nous serons heureux de le revoir et de le choyer autant que nous le pourrions dans les circonstances."

"J'ai pensé que quelques mots de moi soulageraient un peu l'anxiété que vous devez ressentir à cause de son éloignement."

"Ses lettres font voir qu'il s'adonne en anglais et nous pouvons converser dans cette langue."

"Je sais où il se trouve, mais j'ignore quels sont les renseignements que je peux vous donner, et je lui laisse le soin de tout vous raconter lui-même."

"Potters' Bar est à environ 15 milles de Londres, et c'est une toute petite ville. Je suis un employé de chemin de fer à Londres et je me rends à Londres tous les jours. Je fais partie également d'une équipe d'ambulanciers. Pour la défense nationale, je suis aussi de service deux soirs par semaine, avec les agents de la police locale, en cas de raid."

"Si l'on vous plait, ne vous laissez pas trop impressionner par ce que vous voyez dans les journaux concernant les événements qui se passent ici."

"Sans doute, les raids aériens sont sérieux, mais cela n'est pas suffisant pour nous vaincre. Sur la carte, l'Angleterre peut paraître petite, mais il est surprenant de constater combien restreint est le territoire dévasté par un bombardement."

"L'invasion n'est encore qu'une menace, mais nous espérons vaincre de ce côté également."

"J'espère que vous comprendrez les raisons qui m'ont poussé à vous écrire, et si vous désirez recevoir d'autres nouvelles de Jacques, nous serons heureux de vous les faire parvenir."

"Ici, l'hiver s'en va et les beaux jours sont proches."

Nous croyons que ce témoignage particulier reflète l'opinion et les sentiments de la majorité du peuple anglais à l'égard de notre armée et à l'égard de la guerre."

De la réserve à l'armée active

Selon un règlement émanant des quartiers généraux d'Ottawa et conquis dans les ordres de la milice, les membres des unités de réserve (y compris les recrues des centres d'entraînement) qui voudront s'engager dans une unité de l'armée active, devront se procurer une lettre de leur commandant, prouvant qu'il donne son consentement, et ils se présenteront avec cette lettre au commandant de l'unité dans laquelle ils désirent s'engager.

En faisant sa demande, l'homme doit mentionner son numéro matricule, son grade, son nom, le nom de son unité et l'adresse des quartiers de son unité.

Quand on aura décidé d'accepter ce militaire dans l'armée active, on avisera le commandant de l'unité de réserve qui donnera au candidat son certificat de démobilisation.

Autopiste des militaires

On s'est demandé si l'on pouvait autoriser l'autopiste d'un militaire mort à l'hôpital au cours d'un traitement, pendant qu'il était à la

M. Percy-J. Philip au Cercle Universitaire samedi soir prochain

M. Percy J. Philip, correspondant à Paris du New York Times pendant les vingt-cinq années antérieures à 1940, donnera au Cercle Universitaire, à 7 heures, le samedi 15 mars au soir, une conférence en français intitulée: "Régimes et Hommes en France".

L'autorité de M. Philip est faite de sa vaste expérience des choses de France et de sa loyauté à la vérité.

Le conférencier sera présenté par le président du Cercle, M. René Morin, et remercié par M. Georges Pelletier, l'un des directeurs. Les dames sont respectueusement invitées. Le prix du couvert: \$2. Tenue: smoking.

TORONTO \$7.50

aller et retour
Hamilton \$8.50 Galt - \$8.95
London \$10.35 Windsor \$13

14-15 mars

Vendredi: Dép. gare Windsor 10.45 p.m.
Samedi: Dép. gare Bonaventure 9.15 a.m., 9.00 p.m. et 11.30 p.m.—
Dép. gare Windsor 10.45 p.m.
RETOUR: Jusqu'au LUNDI SOIR suivant.
(Heure Soirée indiquée)

PACIFIQUE CANADIEN
CANADIEN NATIONAL

Le Canada

Le premier à vous renseigner le matin

Le "Canada" est livré à domicile tous les matins avant le déjeuner et vous renseigne dès la première heure sur tous les événements locaux et internationaux.

6 mois 3.00
12 mois 6.00
A Montréal seulement

Abonnement d'essai

Par la poste, pour la campagne seulement

3 MOIS pour \$1.00

LE CANADA
25 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal
Monsieur,
Je désire profiter de votre OFFRE SPECIALE et vous prie de m'inscrire comme abonné pour la période de trois mois. Ci-joint, veuillez trouver la somme de \$1.

NOM
ADRESSE

BOURSE DE MONTREAL

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists various stocks like Algonquin Steel, Alcan, etc.

OBLIGATIONS CANADIENNES

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists Canadian bonds like Dominion of Canada, etc.

Bourse de Toronto

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists Toronto stocks like Agnew-Globe, etc.

Curb de Montreal

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists Montreal curb stocks like Abitibi P & P, etc.

Bourse de Montreal

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists Montreal exchange stocks like Abitibi P & P, etc.

Curb de Montreal

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists Montreal curb stocks like Abitibi P & P, etc.

CURB DE MONTREAL

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists Montreal curb stocks like Abitibi P & P, etc.

Obligations garanties par le gouvernement

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists government-guaranteed bonds.

Obligations provinciales

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists provincial bonds.

Obligations municipales

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists municipal bonds.

Obligations industrielles

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists industrial bonds.

Services publics

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists public utility stocks.

BOURSE DE NEW-YORK

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists New York stocks like Abitibi P & P, etc.

Marché des huiles

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists oil market prices.

Marché des denrées

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists food market prices.

Marché des métaux

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists metal market prices.

Marché des grains

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists grain market prices.

Marché des produits agricoles

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists agricultural product prices.

RENDREMENT DES VALEURS

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists yield rates for various stocks.

Prix des denrées

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists food prices.

Marché des huiles

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists oil prices.

Marché des métaux

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists metal prices.

Marché des grains

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists grain prices.

Marché des produits agricoles

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists agricultural product prices.

RENDREMENT DES VALEURS

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists yield rates for various stocks.

Prix des denrées

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists food prices.

Marché des huiles

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists oil prices.

Marché des métaux

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists metal prices.

Marché des grains

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists grain prices.

Marché des produits agricoles

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists agricultural product prices.

RENDREMENT DES VALEURS

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists yield rates for various stocks.

Prix des denrées

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists food prices.

Marché des huiles

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists oil prices.

Marché des métaux

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists metal prices.

Marché des grains

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists grain prices.

Marché des produits agricoles

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists agricultural product prices.

RENDREMENT DES VALEURS

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists yield rates for various stocks.

Prix des denrées

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists food prices.

Marché des huiles

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists oil prices.

Marché des métaux

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists metal prices.

Marché des grains

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists grain prices.

Marché des produits agricoles

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists agricultural product prices.

RENDREMENT DES VALEURS

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists yield rates for various stocks.

Prix des denrées

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists food prices.

Marché des huiles

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists oil prices.

Marché des métaux

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists metal prices.

Marché des grains

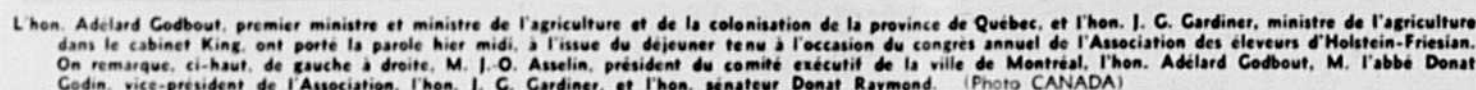
Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists grain prices.

Marché des produits agricoles

Table with 4 columns: Stock, Ouv, Haut, Bas. Lists agricultural product prices.

A l'Association des éleveurs d'Holstein-Friesian

SOIR, DIMANCHE ET FÊTES :	
Police, incendies, accidents	HA. 5121
Sport	HA. 5124
Directeur de l'Information	HA. 3461
Atelier de composition	HA. 1432
Service d'information	HA. 3507
Circulation et expédition	HA. 5126
Rédacteur en chef	HA. 8454



M. J.-M. Hodgson, de Rimouski, a cessé d'être le représentant du CANADA. Par conséquent, il n'est plus autorisé à percevoir l'abonnement à notre journal

bonne six ses à Lachine

R. ÉMARD
Maison établie en 1907
BOIS DE CONSTRUCTION
Beaver Board - Ten Test - Gyproc
Finition en pin et B.C. Fir - Portes
et panneaux de toutes épaisseurs en
merisier et en B.C. 3/4" Plancher de
bois franc
4463, rue Papineau - AM. 6809



QUESTIONS

1—Mon grand collègue et modèle de science Louis Francoeur a ram-
nement, à la radio, mentionné cette vieille coutume du "joyer du cha-
meau de bataillon". Il paraît que tout pays en guerre au Moyen-Âge, pou-
vaient réclamer de ses alliés venus l'aider chez lui dédommagement pour l'usage
de son terrain. Pourquoi se comporter ainsi envers quelqu'un qui vous
rendu service ?

2—Vous êtes habitués, n'est-ce pas, aux horloges dont les aiguilles
vont de gauche à droite. En quel pays seriez-vous tout à contraindre un
horloge compter les heures de droite à gauche ? qu'est-ce qui expliquerait
cet usage ?

3—On nous parle tant et tant de guerre qu'il pourrait être intéres-
sant de savoir quelle fut la plus longue et la plus courte de l'histoire. D'
même dans l'ordre des batailles. Par quels peuples furent-elles livrées
Et pour quels motifs ?

MERCERIE — CHAPEAUX — CHAUSSURES — VETEMENTS
907 boulevard Saint-Laurent (plus haut que Craig)

CRAVATES	.38¢ - 3 pour	\$1.00
CHAPEAUX BROCK	\$5.50 et plus pour	\$3.84
CHAPEAUX BROOKS		pour \$2.88
Combinaisons "WATSON"	\$1.19 - 2 pour	\$2.25
BAS	.38¢ - 3 pour	\$1.00
PYJAMAS	\$2.50 et plus pour	\$1.89

